

TOPONYME ET GUIDE TOURISTIQUE

En général quand on parle d'un nom propre, il est traditionnellement classé comme une sous-catégorie du nom qui s'oppose au nom commun du point de vue du contenu descriptif⁷. L'étude du nom propre dans la tradition onomastique est constituée de deux branches importantes : les noms de personnes ou anthroponymes et les noms de lieux ou toponymes. Ces derniers sont notre objet d'étude. Dans ce chapitre, nous essayerons de présenter les généralités sur le nom propre, ou plus précisément le toponyme. Ensuite nous discuterons la question de la traduction des toponymes étrangers et enfin l'emploi des toponymes dans le guide touristique.

1.1 Du nom propre au toponyme

Le nom propre est ce qu'on trouve partout dans les actes de communication comme dans les conversations courantes ou les médias. Comme le constate Jean MOLINO : « Dans le langage, il [le nom propre] est partout et son importance apparaît partout [...] » (1982 : 5), il est tout le temps employé dans la vie quotidienne et indispensable dans toutes les sociétés pour répondre aux besoins particuliers d'individualisation et également à un besoin social de distinguer des individus ou des objets particuliers. Par exemple on ne peut pas apprendre l'histoire ou la géographie sans les noms propres. Grâce au principe d'économie du nom propre, on peut se référer à un individu sans faire le détour par une description définie qui en décrirait toutes les propriétés possibles.

Le nom propre occupe une place importante dans diverses disciplines comme la philosophie, la logique, l'ethnologie, l'anthropologie, la linguistique, la psychologie, etc. Mais chaque discipline envisage le problème dans une perspective différente. Il est en effet

⁷ Nelly FLAUX essaie de démontrer que le nom propre n'est pas une sous-catégorie du nom en estimant que « le fonctionnement des noms propres invite à les rapprocher des groupes nominaux et des pronoms » (Flaux 1995 : 68). Selon elle, « c'est donc du pronom que le nom propre est le plus proche » (Flaux 1995 : 72).

un objet d'étude depuis l'Antiquité. Les Stoïciens ont inventé une catégorie grammaticale de nom (ou nom propre) ou *onomas* en le définissant comme « une partie du discours qui met en évidence une qualité propre, comme « Diogène », « Socrate », par opposition à l'appellation (ou nom commun) ou *prosègoria* qui signifie une qualité commune comme « homme », « cheval » (Diogène de Babylone, cité dans Brunshwig 1984 : 7). À partir de cette définition qui est la plus ancienne et la plus courante (Vaxelaire 2005 : 15), le nom propre fait référence à un individu unique et désigne seulement un objet singulier et non une classe d'objets. Autrement dit, le nom propre apparaît comme une étiquette correspondant à un objet unique et tout nom qui nomme une entité individuelle dans un énoncé peut être considéré comme un nom propre : une personne, un lieu, un événement, etc. Cette définition plutôt simple marque pourtant de clarté.

De fait, il est assez difficile de répondre à la question « Qu'est-ce qu'un nom propre ? ». Comme cette catégorie grammaticale est l'objet d'études de chercheurs appartenant à des domaines divers comme les logiciens, les grammairiens, les linguistes, chacun lui donne une importance spécifique selon l'optique qu'il a choisie de sorte qu'on trouve plusieurs définitions fondées sur des critères variables. Henriette WALTER remarque que selon les ouvrages consultés (comme les dictionnaires et les grammaires rédigées par les grammairiens et les linguistes), le nom propre est sémantiquement caractérisé pour désigner une entité unique. Il s'agit d'un individu, d'un concept, d'un événement, d'un lieu ou d'un objet (1995 : 237). Ainsi, tandis que le nom commun *capitale* renvoie à la classe des capitales, à la capitale en général ou à toutes les capitales possibles, le nom propre *Bangkok* ne renvoie qu'à un individu (au sens d'une « entité individuelle » nommée *Bangkok*) à Bangkok la capitale de la Thaïlande. En fait, il existe encore plusieurs critères définitoires du nom propre à différents niveaux. Nous les étudierons dans cette partie.

1.1.1 Qu'est-ce qu'un nom propre ?

La définition du nom propre proposée dans la grammaire moderne apparaît acceptable mais souvent incomplète. Prenons la définition de Maurice GREVISSE et André GOOSSE (2016 : 634-635) dans *Le Bon Usage* ; ils proposent de distinguer entre le nom commun et le nom propre sur une base sémantique. Le nom propre ne possède pas selon ces auteurs de signification spécifique, il s'attache à ce qu'il désigne par un lien qui n'est pas sémantique, mais par une convention qui lui est particulière. Quant au nom commun, il est

pourvu d'une signification, d'une définition, et il est employé en fonction de cette signification pour désigner une classe d'objets, une catégorie ou un concept.

Marie-Noëlle GARY-PRIEUR révèle sans doute sa réflexion personnelle sur la description du nom propre dans les grammaires en regrettant l'insuffisance des analyses syntaxiques du nom propre :

« La situation des noms propres dans les grammaires peut se résumer de la façon suivante : distingués d'abord des noms communs sur la base *sémantique* (désignation d'un individu/d'une espèce, ils sont ensuite plus ou moins oubliés dans le chapitre consacré au nom, mais ils réapparaissent comme cas particuliers sur le plan *morphologique* (problème du genre et du nombre). On notera l'absence de toute dimension syntaxique. » (1991a : 7)

Par conséquent pour définir le nom propre, il faut considérer ses caractéristiques propres sous différents aspects : critère graphique, critère lexicographique, critère morphosyntaxique ou critère sémantique. Dans cette perspective les critères définitoires importants du nom propre seraient ceux que nous détaillons ci-dessous.

1.1.1.1 La majuscule initiale

Dans les grammaires normatives, la majuscule initiale est, à l'écrit, considérée comme critère définitoire ou marque spécifique du nom propre comme le constatent Maurice GREVISSE et André GOOSSE (2016 : 635) : « Les noms propres s'écrivent par une majuscule. » On peut marquer cette propriété très souvent dans le cas des noms de personnes (*Emmanuel, Marine*), des noms de lieux (*Bangkok, France*), des noms d'institutions (*la Sorbonne, la Maison Blanche*), des titres d'œuvres (*le Petit Prince, La Liberté guidant le peuple*) ou des événements (*la Révolution française, Noël*).

Pourtant, ce critère ne peut pas toujours confirmer le statut du nom propre en français car on ne peut considérer que tous les mots commencés par une majuscule concernent ce qui est unique et spécifique. On peut trouver certains noms communs commençant par une majuscule à l'instar des noms de peuples⁸ (*les Français, les Alsaciens*) qui désignent des ensembles de peuples tandis qu'une minuscule est mise aux

⁸ Certains linguistes considèrent le nom de peuple comme un nom propre tels que Jean-Louis VAXELAIRE (2006), Thierry GRASS (2005) ou Salih AKIN (1999).

noms de langues (*le français, le thaï*). D'ailleurs, dans le cas de la fonction de déférence, les noms communs sont également commencés par une majuscule comme *Professeur Martinet, chère Madame*.

Dans le cas où le nom propre devient un nom commun par une antonomase, ce critère semble vrai étant donné qu'une minuscule est suffisante à la transformation d'un nom propre en nom commun ou inversement comme *un champagne vs. la Champagne* (ancienne province française) ou *une poubelle vs. Eugène Poubelle* (préfet de la Seine entre 1883-1896).

Nous sommes d'accord avec Henriette WALTER selon laquelle : « La forme graphique ne peut donc pas, au moins en français, être le seul critère d'identification. Elle est seulement un moyen commode de marquer le caractère unique d'une entité une fois que cette unicité a été dûment reconnue » (1995 : 238). La règle de la majuscule n'est pas systématiquement employée pour le nom propre dans toutes les langues. Il apparaît que c'est un critère eurocentrique qui ne prend pas en compte les autres langues n'employant pas les caractères latins ou possédant une écriture unicamérale ou une seule graphie pour chaque caractère comme le chinois, le coréen ou le thaï. Ce critère ne peut donc pas être appliqué. Les langues qui distinguent les majuscules des minuscules sont peu nombreuses dans le monde telles que le latin, le grec, le cyrillique, etc. mais toutes sont employées en Europe. Il est à noter qu'en allemand l'emploi de la majuscule ne correspond plus à la sous-catégorie du nom propre mais à tous les noms, communs et propres.

Jean-Louis VAXELAIRE (2005 : 75) a remarqué que l'emploi de la majuscule initiale est relativement récent parce que la minuscule est ajoutée après en latin. D'ailleurs, il a trouvé qu'en étudiant les noms propres dans le *Dictionnaire des noms propres* chez Hachette publié en 1992, il existe néanmoins, quoique rarement, des noms propres sans majuscule⁹. Autre cas : « *Il est entré à l'École polytechnique* » vs « *Il est entré à Polytechnique* » où l'apparition de la majuscule est contrebalancée par l'absence du déterminant (2005 : 74) mais ce n'est pas systématique. Dans les noms de voies de communication tels que *l'avenue des Champs-Élysées, la rue Censier*, le nom commun dénotant la catégorie garde toujours la minuscule.

⁹ Jean-Louis VAXELAIRE (2005 : 75) donne certains exemples des noms propres initiés par une minuscule comme *route de la soie, guerre froide, révolution culturelle, croisade contre les Albigeois*, etc.

Pour conclure, il est clair que le critère de la majuscule initiale est un bon moyen de distinguer les noms propres mais malheureusement pas pour toutes les langues. En thaï, par exemple, il n'existe qu'une seule série de caractères. On ne peut alors distinguer visuellement les graphies du nom propre en thaï.

1.1.1.2 L'absence de flexion morphologique

Au niveau morphologique du français, le nom propre est généralement considéré comme un nom invariable qui ne peut porter aucune marque flexionnelle, ni de genre, ni de nombre.

D'abord pour les anthroponymes, on peut nommer quelqu'un par n'importe quel nom mais des conventions socioculturelles de dénomination limitent la possibilité de la dénomination comme le nom masculin ou féminin, le nom pour des êtres humains ou pour des animaux. Les prénoms français ne disposent d'aucun marquage, même implicite, du genre. Le genre grammatical du nom peut coïncider avec le sexe biologique des individus auxquels tel ou tel prénom peut être attribué. C'est le cas de *Marie* ou *Anne*, noms toujours utilisés pour les êtres humains de sexe féminin tandis que *Paul* ou *Bruno* renvoient aux hommes. Il est à noter que les prénoms féminins se terminent très souvent en *-e* comme *Jean vs Jeanne* ou *Louis vs Louise*. Pourtant, ce n'est pas toujours le cas. On peut trouver le prénom masculin terminé par *-e* tels que *Philippe*, *Gustave* ou *Jérôme* et également des prénoms épiciens qui peuvent renvoyer à un homme ou une femme comme *Dominique*, *Alexis*, *Maxime*.

À propos des noms de lieux, il semble plus arbitraire avec la présence du genre dans la même sous-catégorie de noms comme *le Rhin* (masc.) et *la Seine* (fém.) pour les noms de cours d'eau. Les noms de pays et de régions terminés par *-e* sont généralement considérés comme féminins (*la France*, *la Bretagne*) ; les autres sont au masculin (*le Canada*, *le Limousin*). Pourtant, on peut toujours trouver les cas exceptionnels (*le Mexique*, *le Cambodge*). De plus, le nom de ville ne possède pas de flexion morphologique mais il semble souvent problématique pour l'accord du genre. L'hésitation peut venir si l'accord correspond à des indices morphologiques comme une terminaison masculine ou féminine ou à la sémantique en pensant au genre du classificateur. Le problème de l'accord du genre arrive quand un adjectif qualifie un nom de ville. Est-ce qu'il faut le féminin avec

le classificateur sous-jacent « ville » ou le masculin avec la terminaison masculine : *Paris est beau* ou *Paris est belle* ?

Le nombre du nom propre est également problématique. Pour les noms de personnes, on ne peut pas ajouter *-s* à la fin du nom de famille, bien que le locuteur implique toute la famille : **les Duponts* mais *les Dupont*. Ils sont toujours invariables mais en anglais il existe dans certains emplois la marque du pluriel comme *four Johns* pour 4 hommes s'appelant *John* ou *the Smiths* pour *la famille de Smith*. En français, bien que les noms de personnes ne portent pas de marqueur du pluriel, on peut trouver l'ajout de *-s* dans les noms de personnages célèbres de la Bible ou de l'Antiquité ou des dynasties spécifiques comme *les sept frères Macchabées*, *les trois Horaces*, *les Tudors* (Vaxelaire 2005 : 27). Dans le cas des *Molières* ou *les Molière*, il s'agit de l'emploi métonymique : 'les œuvres de Molière'.

Certains noms de lieux dont le référent implique la pluralité comme les chaînes de montagnes, les archipels ou les états associés, marquent un pluriel comme *les Pyrénées*, *les Caraïbes*, *les Philippines* mais *le Jura* et *l'Indonésie* restent au singulier. Ces noms propres ne désignent pas un individu particulier mais un ensemble particulier. Il est impossible de dire **l'Alpe*, **la Caraïbe* ou **la Philippine*. Dans ce sens, on pourrait dire que le nom propre n'a pas de flexion. Pourtant, on peut trouver dans la presse le nom propre au pluriel comme *les deux Chines*, *les deux Corées*, pour marquer respectivement *la République populaire de Chine et Taïwan* et *la Corée du Sud et la Corée du Nord* comme l'illustrent les exemples suivants :

- (10) Vers une reprise du dialogue entre les deux Corées¹⁰ ? (www.lemonde.fr)
 (11) Rencontre historique entre les deux Chines ennemies : « Nous sommes une famille » (www.liberation.fr)

Dans certaines langues, il existe des marques morphologiques indiquant la catégorie du nom propre comme dans le fidjien. En empruntant les exemples de Charles F. HOCKETT (1958 : 311-312), la distinction entre le nom propre et le nom commun du fidjien est marquée par l'emploi d'un morphème différent. Le morphème *-na* est conservé pour les noms communs tandis que le morphème *-ko* montre le caractère unique du nom de

¹⁰ Le caractère souligné dans ce chapitre fait par nous-même afin de marquer le caractère morphosyntaxique ou typographique spécifique des appellatifs toponymiques présentés dans le texte, les autres caractères (gras et italique) sont identiques au texte original.

personnes ou nom de lieux. C'est le cas de /*na vanua levu*/ 'une (la) grande île' et /*ko vanua levu*/ 'Grande Île, le nom de l'île la plus grande de l'archipel de Fidji'.

Or dans l'optique de la morphologie dérivationnelle, selon Jean MOLINO, « le nom propre a une possibilité minimale de productivité morphologique » (1982 : 10). Certains noms propres sont capables d'être une base pour la formation des adjectifs relationnels comme *France* → *français*, *Paris* → *parisien* pour les noms de lieux ou *Saussure* → *saussurien* ou *Chomsky* → *chomskyen* pour les noms de personnes. D'ailleurs d'autres subissent une formation de nouveau mot tels que *Sarkovision* ou *Robokozy* qui sont formés à partir de *Sarkozy* ou *Macronomie* à partir de *Macron*. Nous avons vu que le nom propre peut avoir des affixes pour engendrer des dérivés et des composés mais ces mots ont perdu leur unicité et sont devenus des noms communs désignant une classe.

En résumé, le critère de l'absence de flexion morphologique dépend de la structure de la langue. En principe, le nom propre en français est invariable. Selon Knud TOGEBY (1982 : 10), les noms propres ont une flexion fixe, avec un genre et un nombre donnés. (cf. Vaxelaire 2005 : 77). Pourtant dans d'autres langues comme l'anglais le nom de famille peut être marqué au pluriel tandis que le nom propre est visiblement caractérisé par un morphème spécifique en fidjien. Quant au thaï, comme il n'existe pas de flexion, ce critère n'a rien à voir avec le nom propre thaï.

1.1.1.3 L'absence du déterminant

Sur le plan syntaxique, l'absence du déterminant est aussi mentionnée surtout pour les grammairiens normatifs et descriptifs comme le critère syntaxique important du nom propre. Citons *Le Bon Usage* : « Les noms propres [...] se passent souvent de déterminant » (Grevisse et Goose 2016 : 635). Par conséquent, on dirait qu'un grand nombre de noms propres s'emploient sans déterminant mais il en existe aussi un certain nombre pourvu d'un déterminant. Ce critère mérite donc un examen plus approfondi.

En fait, les noms propres dépourvus de déterminant sont en français principalement des noms de personnes et certains noms de lieux. Les anthroponymes comme les prénoms ou les noms de famille (ou les patronymes) sont normalement employés sans déterminant comme *Martin*, *Bernard*, *Thomas*, *Anne* etc. À propos des noms de lieux, il s'agit en particulier des noms de villes ou de localités comme *Paris*, *Bangkok*, *Manhattan*. Pourtant,

nous pouvons trouver certains noms propres à article « intégré » ou « les combinaisons lexicalisés » selon Marie-Noëlle GARY-PRIEUR (1994) comme *Le Havre*, *Le Mans*, *La Rochelle* ou *La Fontaine*, *Le Clézio*, *Legrand* (qui sont primitivement des noms communs). Le déterminant de ces noms propres est obligatoire mais variable pour les noms de lieux tandis qu'il résiste à l'amalgame pour les noms de personnes :

l'Hôtel de ville du Havre, *le port du Mans*, *le littoral de La Rochelle* ;
les Fables de La Fontaine, *les œuvres de Le Clézio*, *la maison de Legrand*.

Ces noms propres comme *Le Havre* ou *Legrand* peuvent bien montrer l'étymologie ou la motivation comme le constate Marie-Noëlle GARY-PRIEUR (1994 : 99) : « la description définie qui en résulte, associée par l'usage à tel individu, en devient le nom propre. » Par contre l'absence du déterminant dans les noms de personnes semble évidente en français mais dans quelques langues européennes et exotiques comme le portugais, l'albanais, le tagalog ou le fidjien, l'emploi du déterminant est plus courant¹¹.

Quant au second groupe pour les noms pourvus de déterminant, certaines sous-catégories des noms de lieux telles que les noms de pays, de régions, de cours d'eau ou de montagnes réclament la présence de l'article défini. C'est le cas de *la Thaïlande*, *l'Île de France*, *la Loire*, *les Alpes*. La typologie de l'emploi du déterminant du nom propre peut être résumée par le tableau récapitulatif suivant :

¹¹ Selon Jean-Louis VAXELAIRE (2005 : 84-86), les anthroponymes portugais peuvent être précédés d'un déterminant tandis qu'en albanais les anthroponymes et les toponymes peuvent être introduits par un déterminant. Quant aux tagalog et fidjien, il existe un déterminant propre pour introduire le nom propre, la distinction de deux catégories nominales est marquée par l'emploi de l'article.

	Article nécessaire en discours	Amalgame toléré	Article présent dans les étiquettes	Exemples
Nom propre « standard »	NON	NON	NON	Paris, Baudelaire
Article contraint (régions)	OUI	OUI	NON	le Béarn, le Rhône
Article contraint (villes)	OUI	OUI	OUI	Le Havre, Les Arcs

Tableau 1 : Emploi du déterminant du nom propre (Gautier 2012 : 33)

L'apparition de l'article devant certains noms propres comme les noms de cours d'eau ou de pays en français s'inscrit dans le long processus conduisant la langue à généraliser l'emploi des déterminants depuis le moyen français (Noailly 1995 : 78). Michèle NOAILLY (1995) remarque que « les noms propres à article servaient à désigner des substances plus « étendues » que les noms propres sans article » et quand ces noms propres apparaissent sur la carte, ils sont présentés sans article en tant qu'étiquette parce qu' « on ne met pas d'article quand le référent est là, immédiatement » (1995 : 80-81).

Néanmoins, il existe également des cas exceptionnels où l'explication de l'absence d'article n'est pas décrite dans les méthodes de grammaire comme le cas des îles et de petits pays. On peut trouver certains noms d'îles et de petits pays pourvus d'un article défini : *Java vs la Corse, Monaco vs le Vatican*. En particulier dans le cas des pays insulaires, certains sont employés avec déterminant, d'autres non : *l'Islande, le Sri Lanka, la Jamaïque vs Madagascar, Cuba, Singapour*.

D'ailleurs pour les noms propres généralement dépourvus de déterminant comme *Bangkok, Paris*, l'article est obligatoire en français quand ils sont en corrélation avec un adjectif dans le cas où l'adjectif, antéposé ou postposé, fonctionne comme épithète (Noailly 1999 : 93) comme *l'ancien Bangkok* ou *le Grand Paris* et également quand ils sont déterminés par une expansion comme *la Venise de l'Orient* ou *le Paris de Zola*. Quand le nom propre prend un déterminant et un modificateur, ils « acquièrent un caractère essentiel du nom commun : ils fonctionnent comme des termes généraux qui présupposent l'existence de classes référentielles comportant plus d'un membre » (Riegel

et al. 2011 : 338). Il s'agit de l'emploi du nom propre comme un nom commun. C'est l'emploi modifié ou l'« emploi communautaire » (Leroy et Muni Toke 2007 : 115-190).

Les emplois modifiés des noms propres se définissent syntaxiquement par l'ajout du déterminant dans certains contextes afin de modifier la relation à l'individu qu'il désigne ordinairement. Ce sont les contextes qui modifient le mode de référence du nom propre et qui relèvent d'un effet de sens particulier. Voici le classement proposé par Marie-Noëlle GARY-PRIEUR (1994) et Kerstin JONASSON (1994) malgré leurs terminologies et leurs organisations différentes : l'emploi métonymique, l'emploi métaphorique, l'emploi dénominatif, l'emploi exemplaire et une manifestation ou un fractionnement.

On voit donc que l'absence du déterminant n'est pas un critère suffisant pour déterminer la catégorie du nom propre. Dans la langue qui ne possède pas d'article comme le thaï ou le latin, la définition du nom propre comme sans déterminant apparaît moins intéressante. Par contre, dans le cas de l'emploi discursif, on peut trouver que tous les noms propres sont capables d'être employés avec un déterminant mais les particularités sémantiques des noms propres vont changer. Nous allons présenter cette question plus tard, dans le chapitre 7.

1.1.1.4 Le nom propre et le dictionnaire

Quand on veut des informations sur des noms propres comme *Louis XIV* ou *Thaïlande*, on ne peut pas trouver les entrées *Louis XIV* et *Thaïlande* dans le dictionnaire de langue. Celui-ci ne présente que l'ensemble des entrées des noms communs. On peut les trouver dans les dictionnaires comme *Le Petit Robert des noms propres* ou *Larousse des noms propres* qui sont considérés comme des dictionnaires encyclopédiques. Alain REY explique dans *Le Robert des noms propres* pourquoi le nom propre n'est pas inclus dans un dictionnaire :

« [...] mais laisse de côté les *noms propres*, qui désignent des individus ou des réalités individuelles. Celles-ci ne sauraient être définies ; on peut seulement les décrire. En effet, elles ne correspondent pas à une idée générale, à un concept : *Louis XIV* désigne un homme et nul autre ; *roi* désigne non seulement tous les rois existants, passés et présents, mais tous les rois imaginables. » (Rey 2003 : XI)

Jean DUBOIS et Claude DUBOIS (1971) distinguent le dictionnaire de la langue du dictionnaire encyclopédique. Le dictionnaire de la langue présente des mots de la langue ayant un certain comportement syntaxique, qui répond à certaines définitions sémantiques et s'intégrant dans un ensemble de phrases ; c'est-à-dire décrire l'usage de la langue. Le dictionnaire encyclopédique, quant à lui, est le dictionnaire de choses susceptibles d'être le sujet d'une série de phrases qui décrivent l'objet, son utilisation, son origine, sa place dans la culture de la communauté, etc. Il présente des informations sur le monde à partir d'un mot d'entrée considéré comme un concept. Par conséquent « l'intégration des noms propres marque le dictionnaire encyclopédique » (Dubois et Dubois 1971 : 13). Dans ce cas, l'absence du nom propre dans le dictionnaire de langue peut impliquer que le nom propre est considéré comme se situant en dehors de la langue. Il apparaît comme une étiquette du référent, il n'est pas un signe linguistique.

L'absence du nom propre dans le dictionnaire est peu fiable pour définir le nom propre du point de vue linguistique étant donné que le choix des noms propres dans les dictionnaires encyclopédiques s'effectue selon la notoriété comme le montre Alain REY dans sa préface : « un répertoire des noms propres les plus nécessaires repose sur la notion de *notoriété*. » (2003 : XI-XII). Ce type de dictionnaire garde les noms de personnes, les noms de lieux et les noms d'événements qui constituent le patrimoine national et mondial. Pourtant, ils montrent rarement la prononciation des noms propres, ni les informations morphosyntaxiques comme le genre ou le nombre. On décrit le référent mais sans définir le mot dans le dictionnaire encyclopédique.

1.1.1.5 L'intraduisibilité du nom propre

Le passage des noms propres d'une langue à l'autre est problématique. Le fait que les noms propres ne se traduisent pas semble un autre critère important. Georges KLEIBER s'oppose à l'idée de la traduction du nom propre en disant qu'il n'existe pas de noms propres « traduits », « toute modification aboutit, non à une traduction d'un nom propre, mais à un nouveau nom propre » (1981 : 503). Il paraît donc comme adaptation plutôt que comme traduction.

Il est vrai que les noms propres ont une langue d'origine et peuvent avoir un équivalent en langue étrangère. Bien que les noms de personnes puissent avoir des formes

nationales comme *John* (anglais), *Juan* (espagnol) pour *Jean* ou *James* (anglais), *Jakob* (allemand) pour *Jacques*, ces formes ne sont pas considérées comme une traduction. Prenons l'exemple de *Jean-Jacques Rousseau*, l'emploi des formes anglaises comme *John-James Rousseau* semble bizarre et cela pourrait renvoyer à une autre personne, pas au philosophe du XVIII^e siècle. Pourtant il est possible pour les personnages importants comme *Aristote* pour *Aristotle* en anglais, *Louis XIV* pour *Ludwig XIV* en allemand ou *Saint Pierre* pour *San Pietro* en italien.

Quant aux toponymes, certains peuvent avoir une forme équivalente en français comme *Allemagne* pour *Deutschland* ou *Londres* pour *London*. Pourtant, ce ne sont pas des traductions, il s'agit simplement de noms différents ou d'adaptations grapho-phoniques. D'autres subissent la transcription à l'instar de *Phuket*, *Tokyo*, *Hong Kong*.

D'ailleurs, les mots étrangers ou les emprunts employés comme noms communs ne sont pas considérés comme des noms propres bien qu'ils n'aient pas leur équivalent en français (*kebab*, *marketing*).

Bref, on peut considérer que ce critère n'est pas non plus suffisamment stable pour définir un nom propre. Les pratiques varient selon les contextes et les cultures. Bien que les noms propres ne se traduisent pas en règle générale, il existe des milliers d'exemples de noms propres qui se traduisent en français comme certains titres de films, certains surnoms, certains noms de fiction, etc. comme *Le Petit Prince* et *The Little Prince*, si l'on considère leur fonction comme celle des noms propres.

1.1.1.6 L'absence du sens

La question sémantique du nom propre intéresse les philosophes, les logiciens ainsi que les linguistes. Ils essaient de répondre à la question « quelle est la signification du nom propre » mais cette question reste toujours un débat complexe. L'idée de l'absence de sens semble répandue en linguistique et en philosophie. Seulement quelques concepts importants sont présentés ci-dessous.

Selon les logiciens, on peut classer deux courants concernant le sens du nom propre. D'une part, pour les causalistes comme Saul KRIPKE (1982) ou John Stuart MILL (1866), le nom propre réfère sans attribuer le sens, il a pour unique fonction d'identifier un individu. Un nom propre est donc considéré comme un « désignateur rigide ». Il ne désigne

pas le référent par le sens mais par le lien établi antérieurement ou par la chaîne causale par exemple, *Bangkok* ne signifie rien, ce nom sert seulement à renvoyer à un lieu.

L'origine de la chaîne causale se trouve dans un acte de baptême, au cours duquel on associe tel référent et tel nom propre (Leroy 2004 : 31). La référence est fixée à l'origine une fois pour toutes. Par exemple, quand on parle d'*Emmanuel Macron*, on peut avoir en tête, le plus jeune président de la République française. Si un jour *Emmanuel Macron* devient plus vieux et qu'il n'est plus président de la République, le lien entre le nom propre et le référent reste stable et *Emmanuel Macron* désigne toujours le même individu. La particularité du nom propre est donc de renvoyer à un même individu dans tous les mondes possibles ou dans tout contexte malgré le changement de ses descriptions identifiantes, indépendamment de la qualité et de la quantité de connaissances que l'on peut avoir sur le référent visé. En conséquence, le lien entre le nom propre et son référent n'est pas sémantique mais existe par une convention qui lui est propre.

D'après les logiciens-philosophes descriptivistes tels que Gottlob FREGE (1971), Bertrand RUSSEL (2002), John SEARLE (2008) ou Peter Frederick STRAWSON (1977), le nom propre est considéré comme une description déguisée. Le nom propre est une expression pouvant consister en plusieurs mots ou autres signes. Il se réfère uniquement ou renvoie à une entité particulière, considérée comme un individu singulier. Dans cette optique, on pourrait dire que le nom propre décrit un référent unique et « il n'y a nom propre que lorsqu'il y a objet unique » (Grass 2002 : 21).

Le nom propre ne signifie pas mais porte une description sémantique plus ou moins complète de son référent. C'est le cas de *Bangkok* avec plusieurs propriétés possibles concernant une somme de descriptions définies associées au référent de ce nom propre telles que *la capitale de Thaïlande + la Venise de l'Orient + la destination préférée des Français pour l'année 2016 selon Skyscanner*, etc. Le nom propre *Bangkok* serait un raccourci d'une description définie ou abrégierait la suite « *la capitale de Thaïlande + la Venise de l'Orient + la destination préférée des Français pour l'année 2016 selon Skyscanner,...* » Le nom propre est alors considéré comme l'abréviation d'une description définie (Leroy 2004 : 105). Selon la conception de Gottlob FREGE (1971), il voulait logiquement présenter une assertion d'identité comme $A = B$ (*Bangkok = la capitale de Thaïlande*, etc.) (Grass 2002 : 21). En d'autres termes, un nom propre est associé à un faisceau de descriptions par le biais d'une relation d'égalité.

Dans l'optique linguistique, prenons la thèse de Georges KLEIBER selon laquelle le nom propre doit avoir un sens pour référer mais qui n'est pas descriptif :

« [...] le Npr a un sens, mais ce n'est pas un sens descriptif composé de propriétés vraies du porteur ; il se limite à l'indication dénominative. » (Kleiber 1995 : 13)

Georges KLEIBER (1981) considère le sens du nom propre comme un « prédicat de dénomination », il ne dénote pas mais il dénomme. Chaque nom propre est ainsi l'abréviation d'un prédicat de dénomination type *x est appelé /N/*. Le /N/ est un élément présent uniquement dans la chaîne phonique ou graphique du prédicat qui constitue le nom propre. Ce prédicat de dénomination ne décrit pas les particularités de l'individu mais lui donne un nom et constitue « le seul contenu sémantique des noms propres » (Kleiber 1981 : 385). C'est le cas d'*Emmanuel* qui a pour sens : *le x nommé Emmanuel*. *Emmanuel* signifie alors l'individu particulier/singulier qui s'appelle *Emmanuel* et c'est le seul sens pour ce nom propre. Cette théorie se complète d'une dimension cognitive (Gautier 2012 : 38). Si nous disons : « Qu'est-ce qu'*Emmanuel* va faire après l'élection présidentielle ? », nous croyons que notre interlocuteur est capable d'identifier de qui nous parlons.

D'ailleurs, il est également d'accord avec Gottlob FREGE sur le système d'identité non tautologique (Grass 2002 : 22-23) comme le point culminant du monde peut avoir quelques désignations telles qu'*Everest* ou *Chomolungma* (en népalais et en tibétain) :

« Le sens référentiel établit obligatoirement la synonymie entre deux noms propres qui réfèrent à un même référent. Il s'ensuit que des énoncés de la forme **Nom propre être Nom propre** comme *L'Everest est le Chomolungma* devraient être tautologiques. Il n'en est cependant rien. » (Kleiber, 1981 : 356)

Sémantiquement, le nom propre fonctionne comme une étiquette afin d'identifier des objets et est vide de sens sémantique.

Pourtant cette thèse est argumentée par certains linguistes comme Georgeta CISLARU (2005) posant le problème de la référence :

« [...] le prédicat de dénomination prend en charge la dimension sémantique tout en négligeant la référence. Ainsi interpréter Napoléon comme l'individu appelé Napoléon et

Bonaparte comme l'individu appelé Bonaparte, revient à considérer Napoléon et Bonaparte comme deux individus différents. » (Cislaru 2005 : 100)

Également pour le cas du nom propre modifié dans les travaux de Marie-Noëlle GARY-PRIEUR (1994) et Kerstin JONASSON (1994), la thèse du prédicat de dénomination ne peut pas fonctionner : *un Picasso* n'est pas un individu qui s'appelle Picasso mais une œuvre de Picasso.

Ultérieurement, Georges KLEIBER (1995) modifie sa thèse en proposant le sens dénominatif instructionnel à la place du prédicat de dénomination :

« Ce sens dénominatif correspond alors, non plus à un prédicat de dénomination, où l'appellation se trouve présentée comme une description ou propriété du référent, mais à l'instruction de chercher ou de trouver le référent qui porte le nom en question. » (Kleiber 1995 : 26)

Selon les concepts présentés *supra*, on peut conclure que les thèses concernant le sens du nom propre sont au nombre de trois : la thèse des noms propres vides de sens, la thèse des noms propres riches de sens et la thèse des noms propres à sens nucléaire (Wilmet 2010 : 80-83). Le critère de l'absence du nom propre reste discuté parmi les philosophes et les linguistes. Pourtant ces positions théoriques ont généré un nombre important de recherches ultérieures sur le nom propre, particulièrement, la thèse de Kleiber considérée comme l'une des premières approches théoriques proprement linguistiques du sens des noms propres (Leroy 2004 : 110).

1.1.1.7 L'unicité référentielle

À partir de la définition proposée par les philosophes et les linguistes, le terme « unique » est souvent mentionné par exemple dans *La grammaire d'aujourd'hui* :

« [...] les noms propres ont bien une extension, mais pas d'intention : ils n'ont pas, à proprement parler, de sens ; seul demeure le lien qui les attache à un référent unique. » (Arrivé *et al.* 1986 : 417)

L'unicité référentielle semble donc un des critères définitoires du nom propre. Le sens du nom propre se réfère à des individus de la réalité extralinguistique, c'est-à-dire que le nom propre se rapporte à un référent unique. C'est pourquoi, tous les noms propres possèdent le trait sémantique [+unique].

Remarquons le cas du nom de dynastie introduit par *les* comme *les Bourbons*, *les Capétiens*. Ces termes ont à la fois un référent (la dynastie) et plusieurs référents (les membres de la dynastie). Il en va de même pour les noms de lieux. Il existe plusieurs noms de lieux employés au pluriel comme *les Alpes*, *les Philippines*, *les Seychelles* dont l'emploi du singulier ayant une valeur générique est impossible comme nous l'avons étudié ci-dessus. Le critère de l'unicité n'est alors pas toujours valable du fait qu'il existe des noms propres collectifs et génériques.

Pourtant quand l'on constate que le nom propre est *monoréférentiel*, ce terme ne signifie pas que la forme du nom propre est unique au sens où elle ne fonctionnerait que pour un seul et même référent mais en employant cette forme (simple ou complexe), on ne désigne qu'une seule unité par exemple *Rome*, ceci désigne uniquement la capitale de l'Italie. Il y a également des homonymes monoréférentiels : des individus qui portent le même nom et parfois aussi le même prénom comme *Jean* ou *Marie*, les plus donnés entre 1940-2011 selon *Le journal des Femmes*. Il en va de même pour les toponymes. Prenons le cas de *Paris*, si nous tapons le mot *Paris* sur *Google*, nous trouverons plusieurs villes dénommées Paris, autres que la capitale de la France, aux États-Unis, au Canada, au Danemark ou au Panama. Ce terme peut encore associer certaines personnes comme *Paris Hilton* (mannequin et chanteuse américaine) ou *Paris/Pâris* (personnage de la mythologie grecque).

Selon le dernier exemple *Pâris*, nous constatons que bien que le nom soit fictif dans la mythologie ou la fiction, sans véritable référent, il a un référent. On pourrait donc en conclure que le nom propre ne sert pas à individualiser mais plutôt à identifier.

Après avoir vu les différents critères définitoires du nom propre, nous avons constaté qu'il est assez difficile d'en donner une signification simple parce que d'une part, nous n'avons pas trouvé de critère incontestable de distinction entre le nom commun et le nom propre et d'autre part, les critères proposés ne sont pas contingents tels que les critères graphiques, syntaxiques ou sémantiques. Tous les travaux linguistiques sur le nom propre en français (par exemple Jonasson (1994) ; Gary-Prieur (1994) et Kleiber (1981 et 1995)) manifestent la difficulté de trouver des critères définitoires aux niveaux syntaxiques,

sémantiques ou autres visant à circonscrire la classe du nom propre. C'est le cas d'*une Renault*, le critère graphique peut s'appliquer mais aucune propriété morphosyntaxique (absence du déterminant) ou sémantique (référence unique). Ainsi, un seul critère n'est pas suffisant pour définir le nom propre mais la combinaison de différents critères permet de donner un cadrage convenable de la notion.

D'ailleurs la plupart des critères proposés semblent basés sur le français ou certaines langues européennes, ils ne sont pas transposables au thaï, en particulier les critères graphiques et morphosyntaxiques. En thaï, le nom propre est plus difficilement reconnaissable étant donné qu'il n'existe aucun indice visuel : pas de distinction de caractères majuscule/minuscule et pas de déterminant. Généralement, le nom propre peut être distingué à l'aide d'un mot-clé, d'un espace entre les mots à l'écrit¹² et du contexte discursif (Kawinpanithan 2003). C'est pourquoi, selon la définition proposée dans le dictionnaire normatif de l'Institut royal de Thaïlande (2015) et dans les grammaires du thaï (Thonglor 2013 : 197 ; Uppakitsinlapasan 2005 : 71-71), le nom propre a pour but d'identifier les êtres humains, les choses, les animaux ou les lieux. Il nous semble donc que ce sont seulement les critères sémantiques et logiques qui peuvent s'appliquer au nom propre thaï.

À présent, nous allons présenter ce qui peut être considéré comme un nom propre à partir de toutes les définitions possibles du nom propre évoquées plus haut.

1.1.2 Toponyme, une sous-catégorie des noms propres

Avant d'aborder le toponyme, il faut d'abord savoir que le toponyme est classé comme une sous-catégorie du nom propre.

1.1.2.1 Typologie référentielle du nom propre

Comme les noms communs, les noms propres peuvent se classer en sous-catégories mais le classement des noms communs semble plus riche que celui des noms propres. Parmi les essais de classement des noms propres en sous-catégories, la typologie

¹² En thaï, plusieurs mots peuvent s'écrire collés, sans espace. Les lettres ne sont pas liées et il n'y a pas de majuscules.

référentielle est la plus répandue et la plus importante (Leroy 2004 : 33). Selon l'onomastique traditionnelle, les chercheurs envisagent les noms de personnes ou les anthroponymes et les noms de lieux ou les toponymes. Aujourd'hui, le champ d'étude du nom propre s'est élargi. Il existe aussi d'autres sous-catégories comme les noms de commerces, les titres d'œuvres qui peuvent être identifiées au sein de la catégorie des noms propres. Certains chercheurs qui étudient les noms propres tentent de proposer un classement des noms propres selon un critère spécifique, par exemple la typologie morphologique de Kerstin JONASSON (1994)¹³, la typologie « morpho-graphique » de Béatrice DAILLES et Emmanuel MORIN (2000), la typologie référentielle de Farhang ZABEEH (1968), de Gerhard BAUER (1985) ou de Thierry GRASS (2000).

Les noms de lieux, objet de notre étude, étant catégorisés dans l'optique référentielle, nous allons donc élaborer ce type de typologie en empruntant celle de Gerhard BAUER. Il propose une classification pragmatique en prenant en considération des éléments extralinguistiques propres au référent. Cette typologie est largement acceptée et souvent citée dans plusieurs travaux, en particulier dans le traitement automatique du nom propre par Thierry GRASS (2000 ; 2002), Béatrice DAILLES Nordine FOUOUR et Emmanuel MORIN (2000) ou Nathalie FRIBURGER (2006). Elle énumère les cinq catégories de nom propre comme suit :

1) **Les anthroponymes** ou les noms de personnes concernent tous les types de noms de personnes tels que les prénoms, les noms de famille (ou les patronymes), les pseudonymes (*Colette, Molière*), les noms mythiques ou mythologiques (*Zeus, Athéna*), les surnoms et hypocoristiques (*Théo, Mat*), les noms traditionnels donnés aux animaux domestiques (*Médor, Snoopy*), ainsi que les noms de groupes humains (politiques, sportifs : *le Parti Socialiste, Paris Saint-Germain*).

2) **Les toponymes** ou les noms de lieux peuvent compter plusieurs subdivisions comme les noms de villes (*Paris, Bangkok*), les noms de pays (*France, Thaïlande*), les noms d'unités géographiques, notamment les noms de quartiers (*la Défense, Châtelet*), les noms de montagnes (*les Alpes, le Massif central*), les noms de cours d'eau (*la Loire, le Mékong*), les noms de voies de communication (*rue Censier, avenue des Champs-Élysées*),

¹³ Nous allons aborder la typologie de Kerstin JONASSON dans le chapitre 5 (cf. 5.1.1) en tant qu'outil d'analyse morphosyntaxique des appellatifs toponymiques thaïlandais.

les noms de déserts (*le Sahara*). On peut également ajouter les noms d'édifices ou de monuments (*la Tour Eiffel, l'Arc de Triomphe*) dans cette rubrique.

3) **Les ergonymes** se définissent comme des noms propres de réalisations ou de découvertes humaines ayant une réalité matérielle. Ils concernent les noms de marques (*Chanel, Peugeot*), les noms d'entreprises (*Orange, Total*), noms d'établissements ou d'institutions (*l'Assemblée nationale, la Sorbonne*) et aussi les titres de livres, de films, de tableaux (*Le Petit Prince, La La Land, la Joconde*).

4) **Les praxonymes** sont des noms propres de réalisation ou de découvertes humaines ayant une réalité non matérielle. Il s'agit des noms de faits historiques (*la Révolution, la Guerre froide*), des noms de maladies, de lois, de théorèmes (*Ebola, la loi Macron, le théorème de Newton*) et également des noms d'événements culturels (*les Francopholies*).

5) **Les phénonymes** concernent les noms propres des phénomènes naturels comme ouragans, tempêtes, cyclones (*Katrina, Ulli, Nargris*), astres et planètes (*Jupiter, Mars*).

1.1.2.2 *Qu'est-ce qu'un toponyme ?*

Un toponyme est traditionnellement considéré comme une sous-catégorie du nom propre désignant un nom de lieu. Il intéresse toutes les époques mais les études scientifiques de toponymie se développent au XIX^e siècle ; la toponymie est alors le nom d'une science (Rostaing 1969 : 6). Pour les linguistes, le toponyme offre plusieurs possibilités d'étudier des phénomènes de la langue sous des aspects syntaxiques, sémantiques, lexicaux et traductologiques. Dans cette partie, nous tenterons d'établir une typologie du toponyme en synthétisant les différentes typologies proposées antérieurement par Jean-Louis VAXELAIRE (2005), l'Institut national de l'information géographique et forestière-IGN (2003), Thierry GRASS (2000) Gerhard BAUER (1985), Farhang ZABEEH (1968 cité dans Vaxelaire 2005 : 311 et Leroy 2004 : 33-34) et le projet *Prolex* de l'Université de Tours¹⁴. Nous avons trouvé 11 sous-catégories toponymiques :

¹⁴ Le projet *Prolex* initié en 1994 a pour objectif de créer des outils permettant le traitement automatique des noms propres, mené par le Laboratoire d'informatique de l'Université de Tours. Le noyau est constitué par une base de données de noms propres traduits dans plusieurs langues.

- 1) les noms de pays ou les noms géopolitiques selon Farhang ZABEEH : *la France, la Thaïlande* ;
- 2) les noms de régions ou de groupes de pays : *les Balkans, l'Indochine* ;
- 3) les noms concernant le découpage territorial ou la subdivision d'un pays comme les régions, les départements, les provinces, les arrondissements, les cantons, les villages, ainsi que les États des États fédéraux : *la Bretagne, Val-de-Marne, Créteil, le Québec, la Californie* ;
- 4) les noms de villes : *Bangkok, Bordeaux* ;
- 5) les odonymes ou les noms de voies de communication comme les rues, les places, les ponts : *place de la République, rue Censier, pont Alexandre III* ;
- 6) les noms d'édifice n'incluant pas seulement les bâtiments, les monuments, les musées, les théâtres et opéras, mais aussi les parcs et jardins, etc. : *la tour Eiffel, la cathédrale Notre-Dame de Paris, le Musée du Louvre, l'opéra Garnier, le jardin des Plantes* ;
- 7) les hydronymes comprenant les noms de cours d'eau, de canaux ainsi que les différentes étendues d'eau telles que les lacs, les mers, etc. : *la Seine, le canal Saint-Martin, le lac d'Annecy, la mer Méditerranée* ;
- 8) les géonymes ou les sites géographiques naturels qui incluent les oronymes (les montagnes, les collines et ses étendues comme les îles, les caps), les déserts, les forêts, les cavernes, les glaciers, les canyons, les plaines, etc. : *les Alpes, la Corse, le bassin aquitain, le désert de Gobi* ;
- 9) les surnoms de lieux : *Boul'Mich (Paris), rue gourmande (Nancy), Big Apple (pour New York)*. Jean-Louis VAXELAIRE (2005 : 332) remarque que les surnoms qui sont déjà bien installés sont parfaitement considérés comme des noms propres ;
- 10) les objets célestes comprenant les planètes, les galaxies, les étoiles, les comètes, etc. : *Saturne, la galaxie d'Andromède, les Pléiades* ;
- 11) les noms de lieux mythiques ou fictifs : *l'Utopie, l'Atlantis, l'Eldorado*.

Selon les écrits relatifs à la typologie du toponyme, nous pouvons remarquer quelques points intéressants à discuter. Premièrement, Farhang ZABEEH considère également comme nom de lieu les noms employés dans le domaine géographique tels que *l'équateur* et les noms d'ouragan (comme *Dora*). Selon nous, l'équateur se définissant comme une ligne imaginaire tracée à la surface de la Terre, elle n'est pas un lieu alors que

pour les noms d'ouragans, nous sommes d'accord avec Jean-Louis VAXELAIRE qui les classe séparément et les rassemble avec les noms de vents, de tempêtes, de cyclones et de courants dans la catégorie des noms de manifestations naturelles. Deuxièmement, Gerhard BAUER considère les gentilés ou les noms ethniques comme un toponyme. Pourtant, cette question reste encore discutée. Thierry GRASS les classe parmi les anthroponymes à cause du trait [+humain] tandis que Jean-Louis VAXELAIRE établit une catégorie des noms de peuples à part. Nous sommes d'accord avec Kerstin JONASSON qui signale que « ces noms n'ont aucunement un statut propre, n'étant pas généralement associés dans la mémoire à un particulier mais à un concept » (1994 : 28). Dernièrement, le nom d'adresse est ajouté dans la typologie de Jean-Louis VAXELAIRE mais il explique que certaines adresses comme *10 Downing Street* à Londres peuvent être métonymiquement employé pour désigner la résidence et le lieu de travail du Premier ministre britannique. Cette adresse peut alors se classer parmi les noms propres. Les adresses en général ne sont pas un nom propre parce qu'elles ne sont pas ordinairement employées en tant que dénominations (2005 : 331).

1.1.2.3 Classement des toponymes dans les guides touristiques

Dans notre travail, nous considérons tous les noms propres désignant un lieu classés parmi la typologie mentionnée plus haut comme un nom de lieu sauf les objets célestes et les noms de lieux mythiques ou fictifs. Ces deux derniers n'apparaissent pas dans les guides touristiques étant donné qu'ils ne sont pas les toponymes de ce type textuel. D'ailleurs, comme nous nous intéressons les toponymes thaïlandais, les noms de groupes de pays sont considérés comme au-delà de notre limitation de notre travail. Enfin, les noms ethniques, les noms de manifestations naturelles et les adresses ne sont pas non plus traités ici comme toponyme à cause de leur statut discuté. En conséquence, selon la liste présentée au-dessus, nous allons nous occuper seulement de huit sous-catégories de toponymes. Pourtant, nous allons les reclasser de façon plus simple pour ce travail comme suit :

1) **Les noms de lieux habités** : nous utilisons le terme *noms de lieux habités* en regroupant les noms de pays (*la Thaïlande, le Siam*) et aussi les noms d'anciens États dans l'actuelle Thaïlande (*Lan Na, Dvaravati*), les noms désignant les entités administratives thaïlandaises (province ou *changwat*, district ou *amphoe*, canton ou *tambon* et village ou

mouban/ban) comme *Phuket, Thalang, Chalong, Ban Saladan*. En fait, il existe encore deux termes désignant les noms de lieux habités mais ils ne couvrent pas tous les types de lieux habités. Le terme *toponymes officiels* employé par IGN (2017) désigne seulement les noms des entités administratives comme régions, départements, arrondissement, cantons et communes, les noms de pays sont donc exclus. Selon Jean-Louis VAXELAIRE (2005) il utilise *les noms d'unités administratives* pour les noms de pays, de régions, de départements, de cantons mais il ne compte pas les noms de villes comme nom d'unités administratives. Par conséquent, le terme *noms de lieux habités* semble plus approprié pour notre travail.

2) **Les noms d'unités géographiques** : les oronymes et les géonymes sont rassemblés dans la catégorie des noms d'unités géographiques, empruntée à Jean-Louis VAXELAIRE (2005) pour désigner tous les objets géographiques. Ils peuvent être divisés en trois groupes :

a) les oronymes (montagne, mont, colline) et ses étendues (îles, grottes, falaises, cap et presqu'îles, plages) comme *le Doi Suthep, l'île de Chang, les grottes de Chiang Dao, les falaises de Pha Taem, la plage de Patong, le cap Phra Nang* ;

b) les hydronymes et ses étendues (cours d'eau, lacs, mers et golfes, canaux, baies, chutes d'eau) comme *le fleuve Chao Phraya, le lac Kaen Nakhon, le golfe de Thaïlande, le khlung Saen Saep, la baie de Maya, la cascade d'Erawan* ;

c) les noms de forêts, de parcs naturels (*la forêt de Samoeng, le parc national de Khao Yai*). Nous ajoutons également les noms de parcs et de jardins dans l'espace urbaine qui sont considérés comme les noms d'édifices selon la typologie *supra* parce que les jardins et les parcs concernent plutôt la nature que la culture en comparant aux temples, palais ou musées.

3) **Les noms de lieux culturels** : la catégorie des noms de lieux culturels est inventée pour les noms d'édifices et de monuments culturels qui sont intéressants pour les touristes étrangers : les noms de marchés (*le marché Chatuchak, le marché flottant de Bangkok*), de temples (*Wat Pho, Wat Arun*), de musées (*le musée national de Chiang Mai, le musée de Siam*), de palais (*le Grand palais, le palais royal de Bang Pa-In*), etc.

4) **Les noms de voies de communication** ou odonymes désignent tous les types de voies terrestres tels que rue, route, pont, place, etc. comme *thanon Sukhumvit, la route de l'Amitié, la route 1173, le pont du Mémorial, la place de Sanam Luang*.

Or bien que certains noms tels que les noms de commerces (hôtels, restaurants, centres commerciaux), les noms de lieux pour le transport (gares, gares routières, ports, aéroports, stations de métro) et les noms d'établissement d'enseignement (écoles, universités) désignent un lieu, nous ne les traiterons pas dans notre analyse parce qu'ils ne sont pas considérés comme des sites touristiques. Par conséquent, ces noms ne sont pas présentés dans la typologie ci-dessus.

1.2 Question de la traduction des toponymes étrangers dans le guide touristique

Comme nous l'avons mentionné plus haut, selon les causalistes le nom propre est défini comme un « désignateur rigide ». Les noms propres servent à construire des références mais ne sont pas porteurs de sens. Dans cette optique, l'absence de traduction est devenue un des critères définitoires traditionnels du nom propre. C'est le cas de *Bangkok*, cette ville ne peut pas être traduite comme 'Ville des oliviers'. Cette traduction n'est pas équivalente au nom de la capitale de la Thaïlande.

Du point de vue de la traduction, George MOORE propose le principe de non-traduction des noms propres en constatant que même si certains sont imprononçables, il faut les respecter rigidelement (cité dans Ballard 2001 : 11)¹⁵. Georges MOUNIN défend aussi ce principe en disant : « les noms propres, qu'il faut garder dans la forme étrangère toutes les fois qu'elle n'est pas francisée. » (Mounin 1994 : 78). En réalité, dans certains types de textes tels que les textes littéraires, les écrits touristiques, la traduction semble inévitable dans certains cas. C'est pourquoi, Michel BALLARD constate que la traduction du nom propre est affaire de négociation : « le nom propre, alors, devient l'enjeu de stratégies de transfert du sens qui s'opposent à l'usage de sa non-traduction. » (1998 : 219). La traduction des toponymes dans le guide touristique n'est pas facile. Il faut considérer plusieurs facteurs comme les contraintes du texte ou les pratiques des traducteurs.

¹⁵ Michel BALLARD (*ibid.*) reprend la formule de George Moore cité par Connes, 1959 : 138) « Tous les noms propres, quelques imprononçables qu'ils soient, doivent être rigidelement respectés [...] ».

1.2.1 Contraintes du genre guide touristique

Pour répondre aux buts de la production d'un guide touristique¹⁶, l'auteur doit rendre les textes sur la culture thaïlandaise plus familiers objectivement et subjectivement pour le lectorat francophone. Ce n'est pas seulement la transmission d'un code vers le français mais aussi l'utilité et la praticité du guide touristique pour les touristes francophones. Il doit conserver une bonne partie des graphies originales des toponymes ou en proposer une transcription en caractères latins dans la mesure où le guide papier est avant tout un outil utilisé par le touriste pour se repérer dans un pays qu'il ne connaît pas (Weidman 2011 : 47). Parfois, il devra procéder à une forme d'appropriation ou de francisation des toponymes pour que son ouvrage soit bien utile dans une situation réelle pour son lecteur.

Si l'on conservait telles quelles les formes originales thaïlandaises, le lecteur francophone risquerait d'être troublé par les caractères thaï et finalement ne pourrait identifier ce dont il s'agit. En outre, il semble inutile de noyer le lecteur sous un déluge de noms à consonance étrangère qui n'évoqueront pas grand-chose pour lui. L'auteur doit donc trouver des stratégies appropriées pour franciser les noms de lieux thaïlandais et faciliter ainsi l'accès du destinataire français à la culture thaïlandaise.

Pour faire la recherche équivalente du toponyme thaïlandais dans un guide touristique francophone, deux types de guides touristiques sont distingués : le guide proprement dit français, écrit par un ou des auteurs francophones et le guide traduit d'une langue étrangère, en général de l'anglais. Le dernier doit de plus intégrer le critère économique qui vient influencer sur l'usage de la langue (Léchaugette 2001 : 76), c'est-à-dire qu'il faut respecter le même nombre de pages que la version originale. Certains noms restent en anglais afin d'éviter l'ajout d'explications en français comme dans *Lonely Planet*, *National Geographic*, etc. En revanche, l'auteur du guide français semble avoir plus de liberté pour créer des appellatifs en version française.

En feuilletant des guides touristiques sur la Thaïlande, nous avons trouvé une variété de formes du toponyme francisé. C'est le cas de *Phetchaburi*, la romanisation peut prendre des formes diverses. Son nom pourra s'orthographier *Phetchaburi*, *Phetchburi*, *Petchburi*, *Petchaburi*, *Phetburi*, *Petburi* selon la préférence du locuteur ou bien encore

¹⁶ Florence MOURLHON-DALLIES propose quatre objectifs du guide touristique : faire découvrir, faire voir, faire connaître et conseiller (cf. 2.1.2.4).

avec sa traduction littérale ‘*la cité du Diamant*’. Ces divers appellatifs, risquent de provoquer un malentendu chez le lecteur qui peut penser que ce sont des lieux distincts. Comme le système linguistique du français et celui du thaï sont différents à tous les niveaux, trois sources de variété sont possibles. Premièrement, un guide touristique peut être un travail collaboratif. L’auteur devient une entité collective et chacun peut créer un nom de lieu de manière différente. C’est le cas de la chaîne de montagnes *Dangrek*. Dans les *Encyclopédies du Voyage*, il existe deux formes différentes : *la chaîne de Dongrek* (EV, 234) et *les montagnes du Dangrek* (EV, 240). Deuxièmement, chaque éditeur a sa propre convention de transcription. Certains conservent le nom en anglais comme *The Old Market* (PF, 155) ou *Siam Museum* (GR, 147), d’autres ajoutent des signes diacritiques pour faciliter la prononciation à la française comme *Sukhothai* (PF, 116), *le marché Bobé* (GV, 150). Enfin, cela peut être aussi une coquille de l’auteur ou de l’éditeur comme *Chaing Mal* (PF, 111) ou *Surazong Road* (PF, 102) au lieu de *Chiang Mai* et *Surawong Road*. La nécessaire remise à jour périodique des guides touristiques explique en partie l’urgence du calendrier éditorial (Léchaugnette 2001 : 61). Pour résoudre ce problème, une tierce personne telle que le secrétaire d’édition ou le responsable du projet peut veiller à l’uniformité des choix des terminologies chez certains éditeurs.

En suivant le principe de la non-traduction du toponyme et le pragmatisme du guide touristique, nous allons en voir la contradiction théorique. D’une part, la nature du nom propre est de désigner un référent unique n’ayant pas d’équivalent et le processus de l’emprunt ou de l’importation semble pratiquement nécessaire pour les termes dont la contrepartie n’existe pas. D’autre part, le guide touristique vise à le rendre familier et accessible au lecteur. Il est parfois inévitable d’ajouter une explication dans le texte à côté du toponyme, de rechercher un équivalent du nom catégoriel en français, d’adapter le toponyme thaïlandais en conservant certaines caractéristiques thaïlandaises ou bien de le traduire plus ou moins littéralement pour que le lecteur francophone puisse savoir de quoi il s’agit. Par conséquent, on peut dire que la création d’un guide touristique sur un pays étranger n’est pas un travail si facile.

1.2.2 Conserver ou modifier les toponymes étrangers dans le guide touristique ?

Lors de la rédaction ou de la traduction d’un texte concernant la communication interculturelle, conserver ou modifier un nom propre étranger semble une question

importante. Jean-Louis VAXELAIRE (2006) examine les conditions qui amènent à modifier ou à conserver un toponyme dans la langue cible à l'écrit. Nous pouvons les récapituler comme suit :

1) La question de l'histoire est un facteur primordial. Il propose de conserver les formes naturalisées les plus populaires alors que les moins courantes semblent garder les formes originales. Prenons le cas des noms de pays ou de villes. Les noms de vieux pays ou de vieilles villes connus des Français depuis plusieurs siècles sont modifiés comme *l'Espagne, la Grande-Bretagne, Venise* ou *Athènes* alors que les noms récents ont tendance à conserver leur forme d'origine tels que *le Myanmar, le Vanuatu, Hong Kong*. Dans notre cas, *la Thaïlande* et *Bangkok* sont normalement employés dans le guide touristique étant donné que ces deux termes sont bien connus des Français depuis longtemps tandis que la forme thaïlandaise comme *Muang Thai* ou *Krung Thep* s'y présentent rarement. Il en va de même pour le cas des anciens États de l'actuelle Thaïlande. L'appellatif qu'utilisent les historiens ou les archéologues est également employé dans le guide touristique à l'instar de *Srivijaya* ou *Dvaravati* surtout comme le constate Thierry GRASS (2006) que les anciennes formes naturalisées doivent être employées dans des contextes historiques.

2) La notoriété joue aussi un rôle important. Les toponymes, en particulier les noms géographiques importants et célèbres à l'échelle internationale, subissent l'adaptation et la traduction comme les noms de continents (*l'Antarctique*), de mers (*la mer Méditerranée*), de cours d'eau (*la Tamise*), etc. Dans notre cas, *le Mékong* est employé à la place de l'endonyme¹⁷ ou la forme utilisée par les autochtones *Maenam Khong* ou *le fleuve Khong* (*maenam* 'fleuve' ou 'rivière'). Les noms des cours d'eau moins connus restent transcrits comme *Maenam Chao Phraya* ou *le fleuve Chao Phraya*. Pourtant, la plupart des noms de lieux thaïlandais sont éloignés de la connaissance géographique des Français. Ils confortent plutôt le principe de la non-traduction/non-adaptation.

3) Il s'agit ensuite du rôle du contexte ou du genre textuel. Dans la littérature enfantine, les textes didactiques ou les contextes interculturels, on traduit les noms propres plus souvent que dans le reportage d'information. Quant aux travaux universitaires, certains noms propres sont remplacés par des références locales qui ne déconcerteront pas le lecteur pour leur valeur culturelle, par exemple *Socrates, Guy Fawkes* et *Harold Wilson*

¹⁷ Un endonyme est le toponyme dans la (ou les) langue(s) parlée(s) dans la zone linguistique dans laquelle se situe l'objet géographique tandis que un exonyme est un nom donné à un objet géographique dans une langue autre que celle de la région où est situé l'objet (Löfström et Schnabel-Lecorre 2005 : 4). Chaque endonyme peut avoir plusieurs exonymes correspondants dans d'autres langues par exemple *Germany* et *Allemagne* sont exonymes anglais et français de l'endonyme *Deutschland*

sont traduits comme *Socrate*, *Ravaillac* et *Pompidou* dans *Brève histoire de la linguistique – De Platon à Chomsky* (Vaxelaire 2006 : 721). Si l'on considère le guide touristique comme un texte à caractère didactique (Reboul-Touré 2002 : 155 ; Moirand 2004 : 152), les toponymes thaïlandais devraient subir la modification pour le public francophone. Nous remarquons que ce critère touche généralement les toponymes constitués de noms communs comme *le musée national des Barges royales* (GR, 149) ou ceux qui peuvent décrire leur caractéristique dominante comme *la montagne Cloche* (GV, 331).

4) Un lieu peut avoir des noms distincts d'une langue à une autre comme *l'île Sakhaline* qui est un appellatif russe alors que les Japonais l'appellent *Karafuto*. Dans le guide touristique sur la Thaïlande, nous avons trouvé quelques toponymes pour lesquels l'auteur emploie le nom thaï en alternance avec le nom étranger. Prenons le cas du temple *Preah Vihear* qui est situé à la frontière thaïlondo-cambodgienne. Le nom thaï *Khao Phra Viharn* (PF, 306) ou le nom cambodgien *Preah Vihear* (PF, 306) sont alternativement employés. Il est à noter que la chaîne de montagnes sur laquelle se trouve ce temple est toujours en cambodgien : *les Dangrek* (GR, 401). D'ailleurs, ce nom de montagne est mieux connu du public francophone du fait que ce terme apparaît sur la carte, dans les atlas et les dictionnaires de noms propres français comme *Le Petit Robert des noms propres* ou *Le Larousse des noms propres*. Un autre exemple intéressant est *la rivière Khwae*. Cette romanisation est conforme au Système général royal de transcription du thaï (RTGS)¹⁸ mais elle n'est utilisée qu'une fois dans notre corpus étant donné que l'orthographe *Kwai* est mieux connue des Occidentaux à cause du film *Le pont de la rivière Kwai*, sorti en 1957.

5) En citant Peter NEWMARK (1982 : 73) selon lequel « les toponymes que l'on retrouve à l'intérieur des villes (places, rues, etc.) ne se traduisent généralement pas », Jean-Louis VAXELAIRE signale qu'il existe une traduction de certains odonymes américains comme *la 5^e avenue* (*the Fifth Avenue* à New York). Dans notre cas, la plupart des noms de voies du réseau urbain dans le guide touristique conservent le nom thaï mais très souvent avec le nom catégorisateur anglais *road* comme *Sukhumvit Road* (PF, 30), *Kao San Road* (GR, 112). C'est peut-être parce que les odonymes thaïlandais sont moins transparents et moins connus du lectorat francophone que des odonymes comme *the Fifth Avenue*.

¹⁸ *The Royal Thai General System of Transcription* (RTGS) est le système officiel de la romanisation des noms étrangers en thaï (cf. 3.2.2)

6) La langue source est aussi un facteur important de la modification formelle du nom propre. Les noms propres en anglais et en langues romanes comme l'espagnol et l'italien ont tendance à conserver la forme d'origine tandis que ceux des langues non-romanes comme le grec, le suédois, le polonais et ceux des langues plus exotiques seront presque inévitablement modifiés. Dans ce sens, le thaï est considéré comme une langue exotique et les toponymes thaïlandais devraient donc être modifiés. Par conséquent on peut trouver des toponymes thaïlandais modifiés à différents niveaux, par exemple au niveau grapho-phonique *le marché Bobé* (GV, 150), au niveau morphosyntaxique *la Pai* (nom de rivière) (EV, 286) ou au niveau sémantique *le temple du bouddha d'Émeraude* (GR, 79).

Selon ces critères, il semble que les toponymes thaïlandais devraient être adaptés, sauf ceux qui sont déjà modifiés et bien connus, en particulier dans un contexte historique. C'est pourquoi, nous avons trouvé dans notre corpus que certains toponymes thaïlandais subissent la modification ou l'adaptation pour différentes raisons, d'autres gardent la forme transcrite. Ensuite nous allons voir comment ils sont traités ou modifiés dans ce genre textuel.

1.2.3 Traitement du toponyme dans le guide touristique

En principe, le toponyme serait soumis à la question de l'intraduisibilité comme l'anthroponyme. Pourtant, il existe des efforts pour traduire ou « normaliser » des toponymes étrangers, surtout dans le domaine du traitement automatique et de la lexicographie. Ce sont les travaux d'équipes qui travaillent pour normaliser la traduction des noms propres comme le Groupe d'Experts des Nations-Unies pour l'Uniformisation des Noms géographiques (GENUNG), Thierry GRASS (2006) et Claire AGAFONOV *et al.* (2006) pour le projet *Prolex*, basé à l'Université de Tours, Jonas LÖFSTRÖM et Bettina SCHNABEL-LE CORRE (2005) pour le projet du dictionnaire des noms propres (DiNoPro) au sein de l'équipe LIDILE à l'Université Rennes 2 Haute Bretagne ou Émeline LECUIT *et al.* (2011) pour la traduction multilingue du roman. De plus, on peut trouver également des revues consacrées à la traduction du nom propre telles que :

- *Forum* (2011) est le recueil des communications faites lors de la journée d'études sur *La traduction des noms propres dans le contexte de la traduction des écrits de voyage* à l'ESIT, l'Université Sorbonne Nouvelle-Paris 3 ;

- *Meta : Journal des traducteurs* (2006) intitulé *La traduction des noms propres et Langue, traduction et mondialisation : interactions d'hier, interactions d'aujourd'hui*, sous la direction de Thierry GRASS, John HUMBLEY et Jean-Louis VAXELAIRE ;

- *Traitement automatique des langues (TAL)* (2000) sous la direction de Denis MAUREL et Franz GUENTHNER, sous le terme du traitement automatique des noms propres.

Dans le guide touristique, comme dans le récit de voyage, les toponymes prennent différentes fonctions, « oscillant entre le pôle informatif et celui du dépaysement » (Plassard 2011 : 146). Pour la fonction informative, en contribuant à identifier les lieux, les toponymes aident le lecteur à suivre l'auteur dans son déplacement alors que la fonction du dépaysement ou l'impression d'exotisme se présente par l'étrangeté graphique et phonique des toponymes. Le toponyme étranger dans le guide touristique doit alors répondre à ces fonctions par la modification ou l'adaptation. Ce processus est identifié de manière différente comme *traduction* (comme dans les revues présentées ci-dessus), *francisation* (Mounin 1994), *adaptation* (Delisle 1993) ou *translation* (Grass 2006 et Agafonov *et al.* 2006). C'est par exemple le cas de la « translation » qui est définie comme « le passage d'une langue à un autre sans être nécessairement accompagné d'un changement de forme graphique » (Grass 2006 : 662). Pour nous, ce n'est pas facile de constater que le processus de transmission des noms de lieux thaïlandais dans la langue/culture française est la traduction à cause de la thèse de l'intraduisibilité du nom propre. En outre, il ne s'agit pas seulement de la traduction du signifiant mais aussi de la romanisation, de l'adaptation morphosyntaxique, ainsi que du nouvel appellatif.

Dans une revue de littérature, plusieurs chercheurs s'intéressent au domaine de la traduction du nom propre tels que Anne-Lise WEIDMAN (2011), Sophie LECHAUGUETTE (2011), Thierry GALLÈPE (2011) et Colette LAPLACE (2011), Thierry GRASS (2006 ; 2002 ; 2000) et Claire AGAFONOV *et al.* (2006), Jean-Louis VAXELAIRE, (2006) et Michel BALLARD (2001 ; 1998), etc. Nous allons citer à présent deux travaux traitant le nom propre dans une optique différente à titre d'exemples. Colette LAPLACE qui travaille sur la traduction des noms propres dans le roman d'exil essaie de classer les divers procédés utilisés par les traducteurs : l'importation telle quelle (ITQ), l'importation avec adaptation

(IAA) ou un transcodage, l'incrémentialisation, la lexicalisation, l'entropie (perte d'information), l'omission, l'équivalence discursive, l'anaphore et l'adaptation libre. Quant à Claire AGAFONOV *et al.* qui travaillent sur la traduction automatique multilingue des noms propres dans le projet *Prolex*, ils relèvent huit procédés de « translation » des toponymes : l'emprunt, le calque, la transposition, l'adaptation, l'incrémentialisation, la modulation, la translittération et la transcription.

Dans le cas du guide touristique, ce n'est pas le même travail que la traduction littéraire ou la traduction automatique, il n'y a pas de texte source (sauf le cas du guide touristique traduit d'une langue étrangère) et on ne peut pas toujours éviter la traduction en omettant ou pronominalisant tel ou tel toponyme. Le toponyme doit être informatif. La décision de conserver un toponyme dans la langue source risquerait d'être une marque d'élitisme (Weidman 2001 : 37). L'emploi d'un équivalent francisé, dans certains cas, est peut-être souhaitable pour accéder à un public plus large, surtout dans le cas où l'appellatif en question ne peut susciter l'attention du lecteur, par exemple l'utilisation d'un équivalent culturel issu de la culture d'arrivée ou d'autres cultures plus familières comme *Venise de l'Orient* (GV, 133) ou *Le Petit Versailles* (GR, 194). Ce procédé n'est pas seulement apte à attirer l'attention du lecteur mais aussi à donner une description plus ou moins exacte du lieu mentionné. Ensuite, l'un des procédés utilisés pour exprimer une caractéristique dominante du site dans le guide touristique est le surnom. C'est le cas du *Temple de Marbre* (GV, 93) pour *Wat Benjamabophit*. Le surnom peut être assez répandu et connu des touristes étrangers mais rarement des autochtones. D'ailleurs, le procédé le plus employé est la recherche d'un équivalent du nom catégoriel en français pour créer des appellatifs de lieux thaïlandais au sein du public francophone, comme le propose Anne-Lise WEIDMAN (2011, 47-48), avec par exemple *Parc Lumphini* (GV, 116) pour *Suan Lumphini* ou *Marché Warorot* (PF, 227) pour *Talat Warorot*. Le mot *suan* se traduit comme 'parc' et *Talat* comme 'marché' en français. Quant à la traduction littérale ou le calque, ce procédé est parfois employé pour certains sites et chez certains éditeurs. Prenons l'exemple suivant :

(12) Wat Mahathat - วัดมหาธาตุ (*temple de la Grande Relique*) (GR, 147)

L'auteur du *Guide du routard* présente ce temple en utilisant trois procédés en même temps : la transcription, l'importation telle quelle et la traduction littérale. Le caractère

italique et/ou l'emploi des parenthèses a pour fonction d'expliciter la traduction littérale. Cette traduction est également employée dans *le Guide vert* et *le Petit Futé* mais avec une petite modification dans ce dernier : *temple des Grandes Reliques* (PF, 148) tandis que l'auteur des *Encyclopédies du Voyage* n'applique pas ce procédé dans son article. Remarquons d'ailleurs que les autres temples qui portent le même nom *Mahathat* ne sont jamais présentés avec la traduction. Bien que nous comptions peu de traductions dans notre corpus, nous pouvons noter que ce procédé s'effectue de manière légèrement différente dans chaque guide touristique.

Une autre contrainte importante de l'auteur concerne la recherche de sources documentaires fiables. Comme la nature du guide touristique est factuelle et informative, la recherche documentaire de référence est nécessaire pour l'auteur, il doit consulter différentes sources telles que des dictionnaires encyclopédiques, des atlas et des ouvrages cartographiques, des sites Web d'organisations internationales multilingues, des guides touristiques chez d'autres éditeurs et des beaux livres consacrés à un pays, une région ou une ville donnée, etc. Dans des pays lointains comme la Thaïlande, il existe seulement une référence en français pour des sites mondialement connus mais pour les nouveaux sites touristiques ou des sites moins connus, l'auteur sera confronté au problème de la référence. L'auteur devrait par conséquent créer un nouveau nom ou avoir recours à l'importation. Ces sources documentaires ne servent pas seulement à la consultation de l'appellation mais aussi à la recherche de l'étymologie du toponyme. Dans le cas de *Prasat Hin Phanom Rung*, si on l'a bien recherché, *Prasat Hin* est le sanctuaire hindou dédié au dieu Shiva. Même si la traduction littérale de ce mot est *château en pierre*, l'équivalent de *temple* semble plus approprié en indiquant la fonction de la construction. Par ailleurs, le concept du *château* en français et en thaï est complètement distinct. *Prasat Hin* n'est pas la résidence seigneuriale ou princière ou un élément de la défense d'une ville comme dans la tradition européenne, il a été bâti pour abriter une statue de Shiva et accueillir des pèlerins sur le chemin de l'Angkor Vat.

Dans le cas des noms d'unités géographiques ou des noms de voies de communication, la traduction des toponymes suscite de nombreuses interrogations car elle est spécifique à un pays. Il s'agira aussi de l'adaptation culturelle. Dans le cas de *mae nam* en thaï, ce mot peut être traduit comme *fleuve* ou *rivière* en français. Nous pouvons donc trouver une variété d'appellations pour ce cours d'eau comme *le fleuve de Chao Phraya*, *la rivière de Phraya*, *le Chao Phraya* ou bien *la Mae nam Chao Phraya* dans notre corpus,

parfois deux ou trois appellatifs utilisés pour ce référent dans le même ouvrage. L'auteur conserve parfois le mot catégoriel thaï et ajoute le déterminant dont le genre et le nombre correspondraient à l'équivalent en français (*le Chao Phraya* pour le fleuve ou *la Mae nam Chao Phraya* pour la rivière). Le déterminant *LE* neutralisé est souvent employé, surtout avec le catégoriel thaï, pour la raison d'un choix par défaut (Bosredon et Guérin 2005 : 16) dans la valeur générique : *le klong* 'canal', *le soi* 'ruelle' ou *le doi* 'montagne'. L'auteur doit par conséquent veiller à donner des équivalents français admis, la variation de la translittération ainsi que la traduction.

Enfin, les appellatifs du lieu thaïlandais dans les différentes parties du guide touristique doivent aussi être appropriés. Dans une optique d'utilité et de commodité du guide touristique, chacun doit correspondre à des fonctions de communication distinctes. C'est le cas de la carte ou du plan dans le guide touristique où la transcription des toponymes est indispensable car elle aide le lecteur à se guider dans un lieu qui lui est étranger et fait de lui un analphabète. Pourtant les noms figurant sur une carte doivent en principe être identiques à ceux utilisés dans le texte. Parfois, pour économiser l'espace, l'abréviation usuelle peut être utilisée à l'instar de *Th* pour *thanon* 'rue'. Dans certains guides, les noms de monuments ou de sites sont présentés en thaï ou en anglais dans le titre des rubriques mais sont en français dans les textes explicatifs. Le nom en thaï n'est pas pour le lecteur francophone mais pour le « lecteur second », autochtone à qui le touriste utilisateur du guide demanderait son chemin en le lui montrant ou afin qu'il puisse comparer les signes à ceux du nom de la rue ou d'une station de métro pour s'orienter (Léchaugnette 2011 : 70). Quant aux appellatifs dans les rubriques informatives, la traduction joue un rôle important en s'assurant que le lecteur comprenne bien la catégorie ou l'étymologie du nom. Par exemple, dans la carte et dans le titre, la transcription *Koh Phi Phi* est employée mais dans le texte informatif, le terme *les îles Phi Phi* se trouve au début pour expliquer que *Koh* se traduit comme *île* en français.

En tant que texte pragmatique, le guide touristique d'un pays dont le lecteur ne connaît pas la langue comme la Thaïlande demande à la fois l'importation telle quelle (ITQ) graphie comprise et l'équivalent en français (simple transcription ou traduction) comme dans la figure ci-dessous :

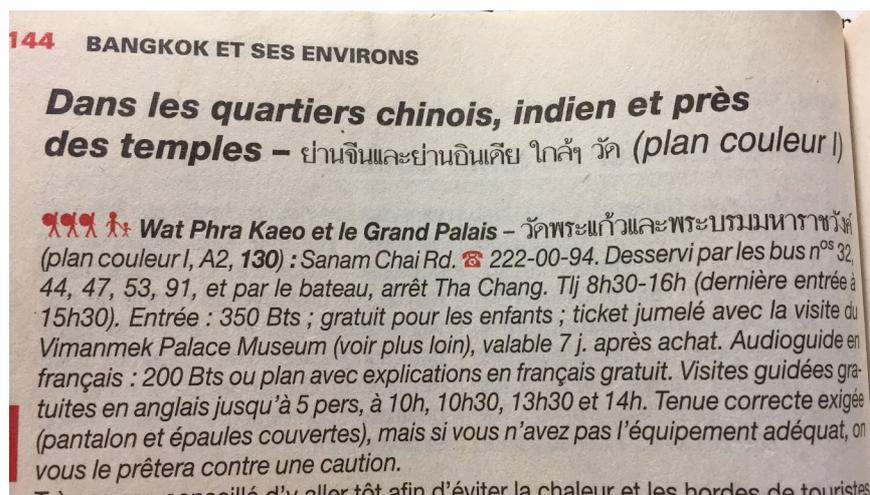


Figure 1: L'emploi des toponymes thaïlandais en caractères latins et thaïs dans *Guide vert* (p. 144).

On ne peut éviter la recherche des formes équivalentes pour le lectorat francophone de crainte qu'il ne se noie dans le texte où il y a plein de consonances étrangères. Au lieu de donner des informations utiles sur tel ou tel lieu afin de créer la curiosité de s'y rendre, le respect du principe de non-traduction du nom propre par l'emploi de l'ITQ risquerait de décourager le lecteur. Toutefois, la traduction n'est pas la meilleure terminologie pour expliquer le processus de transmission de la langue/culture sources de la Thaïlande vers la langue/culture cibles de la France. Nous préférons l'appeler *la francisation* qui couvre toutes les stratégies de la présentation ou de l'adaptation des noms de lieux thaïlandais au système du français à différents niveaux dans les guides touristiques. Dans l'optique de la comparaison avec les travaux précédents, les toponymes sont traités dans les divers textes tels que les textes littéraires, les documentaires de voyage ou bien la lexicographie. L'auteur ou le traducteur (dans le cas du guide traduit de l'anglais) doit faire preuve de pragmatisme et être capable de s'adapter. Cette tâche est considérée comme une traduction spécialisée car l'auteur doit consulter différentes sources d'information. Il devra donc bien se rendre compte quand on traduit le toponyme thaïlandais, quand on le transcrit, quand on le surnomme, ou bien quelle langue il doit choisir dans les différentes parties du guide touristique, sous les contraintes du toponyme et du genre textuel du guide touristique.

1.3 Emplois des toponymes dans le guide touristique

Après avoir abordé les généralités des noms propres et des toponymes et la question de la traduction des toponymes, nous allons situer l'emploi des toponymes dans le guide touristique. Nous allons d'abord présenter notre observation de l'intégration typographique des noms de lieux thaïlandais dans un texte touristique écrit en français. Ensuite, les fonctions grammaticales des noms de lieux thaïlandais seront discutées. Après, nous allons élaborer les toponymes que nous avons traités comme notre objet d'étude dans ce travail.

1.3.1 Intégration typographique des toponymes thaïlandais

Comme le guide touristique vise à présenter les lieux touristiques étrangers intéressants aux touristes potentiels, il existe quantité de noms propres, notamment les toponymes. Au niveau linguistique (phonétique, syntaxique ou sémantique), le lecteur est capable de distinguer le nom propre étranger dans le texte, surtout quand il comporte des sonorités étrangères. Au niveau typographique dès qu'il est mis dans le système de la langue française, la majuscule initiale est la caractéristique la plus remarquable. D'ailleurs, il existe une certaine convention typographique dans l'imprimerie afin de signaler l'étrangeté et la nature propre dans le texte. Cependant, tous les mots ne sont pas soumis aux mêmes conditions.

Concernant l'intégration des mots d'origine étrangère en français, ils sont généralement divisés en deux groupes : les mots bien intégrés en français et les mots pas encore bien intégrés en français. Les mots étrangers bien intégrés en français suivent en général les mêmes règles typographiques que les mots français ; c'est-à-dire en caractère normal sans aucun trait typographique spécifique. Pour les noms communs, on peut les trouver dans les dictionnaires de langue tels que *le sushi*, *le fjord*, *le football*, etc. mais pour les noms propres, ils n'y sont généralement pas présents comme nous l'avons mentionné plus haut. Pourtant ceux qui sont considérés comme lexicalisés sont bien connus des Français et s'emploient dans la communication courante comme *Pékin*, *le Vietnam*, *l'Himalaya* ou *l'Amazone*. Ces mots subissent en français l'intégration à différents niveaux tels que phonétique, morphosyntaxique et lexical et apparaissent dans les dictionnaires encyclopédiques ou dans les ouvrages de référence. Au contraire, pour ceux qui ne sont pas encore bien intégrés dans la langue, l'usage de l'italique est

recommandé selon les règles typographiques de l'Imprimerie nationale : « Les mots, expressions, citations donnés dans une langue étrangère et non francisés se composent en italique dans un texte français romain. » (2002 : 79).

Pourtant dans notre corpus, nous avons trouvé que les appellatifs de lieux thaïlandais se présentent dans les deux groupes ; c'est-à-dire que certains se composent sans aucun trait typographique autre que la capitale comme s'ils étaient des mots déjà francisés tels que *la Thaïlande*, *le Siam*, *Bangkok* ou *Pattaya*, *le Chao Phraya*. D'autres sont en caractère spécifique (en gras, en italique, entre parenthèses ou guillemets). Ici, nous allons confronter notre remarque sur la typographie des appellatifs toponymiques thaïlandais aux textes des guides touristiques pour savoir, d'une part, si l'auteur respecte les règles typographiques de l'Imprimerie nationale et comment il traite les toponymes thaïlandais dans son ouvrage et, d'autre part, s'il y a une certaine convention typographique pour les noms de lieux étrangers dans ce genre de corpus.

Après avoir examiné notre corpus, nous avons trouvé que les noms de lieux thaïlandais s'écrivent de façon différente. Ils ne sont pas seulement en caractère normal ou en italique mais aussi en divers autres caractères.

1.3.1.1 La typographie normale

En général, les mots dans le texte touristique se composent en typographie normale, les toponymes thaïs sont aussi soumis à cette condition quand il s'agit d'informations générales sur la géographie, l'histoire ou la sociopolitique, sauf dans le titre ou le topique du paragraphe :

- (13) A cette époque, en effet, s'affirma la puissance du royaume siamois fondé en 1350 par Rama Thibodi et dont la capitale, Ayutthaya, était installée au confluent de la Chao Phraya et des rivières Pasak et Lopburi. (EV, 36)
- (14) La frontière entre la Thaïlande et le Laos est délimitée par le fleuve Mékong alors que celle qui la sépare du Cambodge est marquée par les massifs montagneux de Dangrek et Khao Khieu. (PF, 27)

Dans les exemples ci-dessus, les appellatifs toponymiques thaïlandais sont inscrits en typographie normale. Cela peut être interprété de deux façons. Premièrement, ces mots sont bien intégrés dans la phrase en français. Jintanaporn NAWASATE qui travaille sur les noms communs thaïs dans les textes touristiques français explique cet usage en disant que

« cela peut provoquer chez le lecteur un sentiment de connivence, de « connaisseur » du pays » (2011 : 37). Dans le cas des noms de lieux, bien que la plupart des noms thaïs ne soient pas bien connus du lectorat francophone, le nom commun comme *capitale* pour *Ayutthaya*, *confluent*, *rivières* et *fleuve* pour la *Chao Phraya*, *Pasak*, *Lopburi* et *Mékong* et *les massifs montagneux* pour *Dangrek* et *Khao Khieu* dans le contexte immédiat peut indiquer la classe d'appartenance du nom. Le nom propre est considéré comme une étiquette d'un lieu et le lecteur ne doit pas lui donner trop d'importance. D'un autre côté, la typographie normale joue le rôle de description générale tandis que le toponyme est très souvent en gras ou en italique pour attirer l'attention du lecteur.

Pourtant, le titre du texte dans les *Encyclopédies du Voyage* se compose en petites capitales sans caractère gras ni italique, alors que dans le texte, le site touristique est mis aussi en évidence par l'emploi de la capitale pour le distinguer des autres mots :

- (15) À L'INTÉRIEUR DES REMPARTS
 Les monuments les plus intéressants s'élèvent au nord-est de la ville. Le *wat PHRA NON* abrite les vestiges d'un buddha couché. Le *wat PHRA SI IRIYABOT* renfermait des statues du Buddha dans les quatre positions : seuls subsistent les buddhas debout et marchant. (EV, 250)

1.3.1.2 L'italique

Selon la convention de l'Imprimerie nationale, les mots étrangers non francisés doivent se représenter en italique dans le texte français (2002 : 79) mais dans notre corpus, les appellatifs toponymiques en italique sont plus rares qu'en typographie normale. Il est à remarquer que, dans ce type de corpus, l'italique ne sert pas seulement à indiquer les mots étrangers dans le texte français, mais peut aussi avoir d'autres fonctions selon la convention de chaque éditeur. Voilà quelques exemples de fonctions de l'italique :

Dans *le Guide du Routard*, l'italique marque le site touristique méritant une visite. La combinaison entre le caractère gras et italique présente un site principal tandis que le site secondaire situé dans le site principal ou aux alentours est marqué en italique uniquement.

- (16) ***Bang Pa In Palace*** – [...] le délicat *Aisawan Thipaphaya-at*, pavillon bouddhique posé comme une boîte à bijoux au centre d'un petit lac. *Le Ho Withun Thasana* au minaret cerné de cercles concentriques colorés servait au

souverain d'observatoire astronomique. *Le Wehat Chamrun Hall*, de style chinois, aux superbes plafonds de bois sculpté, contient une étonnante maquette de barque d'apparat ciselée en os de chameau. [...] (GR, 195)

Le *Aisawan Thipaphaya-at*, le *Ho Withun Thasana* et le *Wehat Chamrun Hall* sont des bâtiments construits dans la même enceinte que le *palais Bang Pa In*. L'italique fait contraste avec le caractère droit pour mettre en valeur des noms de bâtiments secondaires dans le palais et attirer l'attention du lecteur mais ces derniers doivent quand même être moins signalés que le site principal au début du texte.

Quant au *Guide vert* et le *Petit Futé*, l'italique sert à exprimer l'adresse ou la direction dans les informations générales avec les horaires et le prix d'entrée :

- (17) *À 120 km à l'est de Phitsanulok – quittez la ville par la route 12, puis bifurquez vers la 2013 ; avant d'arriver à Nakhon Thai, prenez à droite la 2331 sur 31 km – entrée payante.* (GV, 236)
- (18) *Situé à une vingtaine de kilomètres de Lampang, à côté du village de Ko Kha.* (PF, 262)

Les appellatifs cités dans les exemples ci-dessus sont les odonymes (*la route 12, la 2013 et la 2331*) et les noms de villes ou de village comme *Phitsanulok, Nakhon Thai, Lampang et le village de Ko Kha* ont pour but d'indiquer le chemin.

Enfin, la fonction de l'italique dans *Encyclopédies du Voyage* est différente de celle que l'on trouve dans les autres ouvrages. L'auteur se sert de l'italique pour marquer les mots indigènes transcrits en caractères latins. La plupart d'entre eux sont des noms communs exprimant la classe de toponyme. En voici deux exemples :

- (19) D'une superficie de 40 ha, le *wat* Suthat est l'un des plus grands temples de Bangkok (EV, 166).
- (20) Ce temple harmonieux qui se dresse sur la berge sud du *klong* Bangkok Noi fut construit sur les fondations d'un monastère consacré sous Rama I^{er} et rénové sous Rama III. (EV, 175)

Les termes *wat* et *klong* sont des noms communs qui se définissent respectivement comme 'temple' et 'canal'. Comme l'auteur voudrait exprimer une couleur locale de la Thaïlande, certains noms communs ne sont pas traduits. Le caractère italique marque alors l'étrangeté du mot selon la règle générale de l'Imprimerie nationale.

Pour conclure au sujet de l'emploi de l'italique, nous pouvons voir que cette typographie est utilisée pour différentes fonctions selon l'éditeur comme le marqueur des mots étrangers dans le texte français, le marqueur du site secondaire situé dans la même enceinte que le site principal ou le marqueur de la direction ou de l'adresse.

1.3.1.3 La graisse

La graisse d'un caractère est définie comme l'épaisseur des traits de son dessin. La gamme de la graisse peut aller de maigre, demi-gras, gras, très gras, noir, très noir. (Guéry, 2000 : 106). Nous ne distinguerons pas ici la variation dans la gamme des graisses mais seulement la distinction entre le caractère normal et le caractère gras.

Le caractère gras est d'abord presque toujours utilisé pour former le titre de la partie ou de la rubrique ou le premier mot du texte pour susciter l'attention du lecteur :

(21) **La réserve zoologique de Khao Khieo** (GV, 191)

En outre, dans certains guides tels que *Petit Futé* et *Encyclopédies du Voyage*, le titre du paragraphe est toujours en gras et en capitales. Remarquons que ce dernier guide préfère la petite capitale comme nous l'avons mentionné plus haut et la combinaison de deux caractères est uniquement employée au début du paragraphe, jamais pour le titre :

(22) **MUSÉE DES BARGES ROYALES** (PF, 159)

(23) **HAT BOPHUT**. Cette plage longue de 2 km est bordée de quelques huttes et bungalows. (EV, 204)

Dans le cas où le site n'est pas présenté au début du paragraphe, son nom en caractère gras exprime le site secondaire. Les appellatifs peuvent être des mots transcrits ou des traductions littérales :

(24) À l'écart de l'agitation de la ville, la résidence royale se dresse au milieu d'un magnifique parc, orné de parterres et de canaux invitant à la promenade. On visite d'abord le **Musée photographique du cérémonial royal**, belle bâtisse en bois abritant une intéressante collection de photos événementielles et de costumes d'apparat. La grande galerie qui l'entoure, le **musée des Voitures royales**, sert de hangar aux carrosses et voitures du roi et de sa cour, aux architectures et aux couleurs des plus sophistiquées. (GV, 139)

- (25) À environ 16 km, vous traverserez le village de **Mae Rim**, où vous pourrez déjeuner. (GR, 256)

Le site secondaire dans le *Guide vert* est présenté avec le caractère gras mais en corrélation avec l'italique dans le *Guide du routard*.

Le caractère gras est largement employé dans le corpus touristique afin d'insister sur l'importance du nom de lieu. Il marque le topique dans le titre et le site secondaire dans le texte.

1.3.1.4 Les guillemets et les parenthèses

Les guillemets et les parenthèses sont mis dans la même catégorie parce que ces deux ponctuations ont la même fonction dans le texte. Ils servent à marquer la traduction littérale du toponyme en question pour tous les guides touristiques. Cet emploi correspond bien à la convention de l'Imprimerie nationale disant que « Si l'on en donne la traduction, celle-ci suivra soit en romain entre parenthèses, soit entre guillemets, de préférence, s'il s'agit de citations. » (Imprimerie Nationale 2002 : 79-80).

- (26) La forêt s'étend à perte de vue jusqu'au sommet du **Khao Khleo** [*sic*], la bien nommée « Montagne verte », qui culmine à 1 351 m. (GV, 168)
- (27) Puis, il se dirige, toujours plus au sud, vers Lamphun et, en 1269, fonde Chiang Mai (la ville nouvelle), capitale du futur royaume de Lanna (million de rizières). (PF, 33)
- (28) Au sud-est, le voyage finit au village de Bau [*sic*] Salak Phet, une piste filant par ailleurs vers Hat Sai Yao (Long Beach). (GR, 176)

Pourtant, le choix de la ponctuation n'est pas tout à fait évident. Nous pouvons signaler l'emploi des parenthèses et celui des guillemets en alternance dans le même ouvrage comme dans le *Guide du routard*.

- (29) **WHITE SAND BEACH - หาดทรายขาว**
[...] Cette « plage de sable blanc » est bordée par des *resorts-corons* qui proposent des bungalows ou maisonnettes clonés et de l'*international food* sans intérêt. (GR, 177)

Ce n'est pas seulement la traduction que l'auteur de tous les guides touristiques met entre parenthèses mais également le surnom comme l'illustrent les exemples suivants :

- (30) Au sud de Râma IV Road s'étendent Surawong et Silom Roads, quartiers commerçants, parfois populaires, parfois plus bourgeois, qui aboutissent sur Thanon Charoen Krung (New Road). (GR, 112)
- (31) Le Wat Benchamabophit (temple de Marbre) sera ainsi édifié, en 1899, sur les conseils d'Hercule Manfredi ; son bot (chapelle) et son cloître sont recouverts de marbre de Carrare. (PF, 54)
- (32) Au 19^e s., la ville devait faire le ravissement des voyageurs occidentaux, qui la surnommèrent la « Venise de l'Orient ». (GV, 133)
- (33) Et pourtant, sous ses visages divers, Bangkok est une, arrosée par la Chao Phraya – la « mère des eaux » qui fait sa richesse depuis les siècles [...] (EV, 140)

En outre les parenthèses peuvent aussi présenter un autre appellatif équivalent, dans le cas d'une dénomination multiple. Le lecteur pourrait trouver l'un ou l'autre lors d'une communication avec les autochtones :

- (34) [...], on continue cette fois en tournant à droite sur l'étroite Sampeng Lane (Soi Wanit 1). (PF, 100)
- (35) Elle part du *wat* Pathum Khongkha (ou wat Sampheng), temple construit un siècle avant que les Chakri ne fasse [*sic*] de Bangkok leur capitale, et rejoint PAHURAT, quartier réputé pour son marché aux tissus, tenu par des Indiens qui pratiquent les prix les plus bas de Bangkok. (EV, 176)

Dans le contexte historique, l'appellatif entre parenthèses/guillemets peut être l'ancien nom ou le nouveau pour donner des informations supplémentaires :

- (36) Sous le nom « Lavo », Lopburi apparaît déjà dans l'histoire à l'époque des Dvaravati (6^e s.-12^e s.). (GV, 228)
- (37) Au nord, tandis que le royaume Môn d'Hari-punchai (Lamphun) est annexé par le roi Mengrai au royaume de Lan Na, le XIII^e siècle sera marqué par la fin de l'empire Môn en tant que puissance militaire et politique. (PF, 33)

Dans le cas des lieux bien connus, leurs appellatifs en anglais mieux connus du lecteur francophone peuvent être empruntés dans le guide touristique francophone. Afin de le distinguer dans le texte français, il est souvent mis entre guillemets comme dans *le Petit Futé* et les *Encyclopédies du voyage* :

- (38) En particulier, trois marchés flottants sont répartis aux alentours, plus authentiques que le « Floating Market » de Damnoen Saduak. (PF, 169)
- (39) Entre Kamphaengphet Road et le « Week End Market », un marché permanent, entièrement consacré aux plantes et aux fleurs, est ouvert chaque jour. (EV, 184)

Il s'agit ensuite des appellatifs dont le titre est déjà en gras, notamment dans *le Guide vert*. Le premier appellatif est le nom courant tandis que l'appellatif entre parenthèses est le nom complet que le lecteur pourrait trouver sur les panneaux sur place ou dans d'autres contextes. Prenons les exemples suivants :

- (40) **Wat Ratchanada (Wat Rachanatdaram)** (GV, 138)
 (41) **Wat Bowon Niwet (Wat Bowon Niwet Wihan)** (GV, 138)

Également dans le cas où le premier appellatif est en version française, le nom d'origine en thaï ou le nom plus courant en anglais serait entre parenthèses.

- (42) **Le palais Vimanmek (Phra Thinang Vimanmek)** (GV, 139)
 (43) **Le jardin des Roses (Rose Garden)** (GV, 165)
 (44) On vient ici également pour l'immense portique de la Balançoire (Chao Chin Cha [*sic*]) placé juste à l'entrée du *Wat Suthat* (GR, 148)

Enfin, l'emploi des parenthèses et des guillemets pour le même appellatif est aussi possible. Il s'agit toujours de la traduction ou du surnom par exemple :

- (45) L'île est appelée *Rattanakosin* (« demeure du Bouddha d'émeraude »), qui accueille un des premiers temples ainsi que la résidence royale. (GR, 112)
 (46) L'ensemble des bâtiments où résidèrent les trois premiers rois de la dynastie, et qui s'élève sur l'aile gauche du Chakri Maha Prasat, est connu sous le nom de Phra Maha Monthien (« la grande résidence »). (EV, 147)

Pour conclure, les parenthèses et les guillemets ne servent pas seulement à marquer la traduction ou le surnom mais aussi à signaler le nom complet ou le nom équivalent en thaï ou en anglais.

1.3.1.5 L'usage mixte

Dans ce groupe, il est fait un usage combiné de deux procédés pour accentuer un appellatif toponymique thaïlandais. Le plus courant est l'usage de l'italique avec les parenthèses. Il s'agit normalement de la traduction ou du surnom dans le titre. C'est la même fonction que l'usage des parenthèses et des guillemets :

- (47) **Wat Benjamabohitr** – วัดเบญจมบพิตร (*temple de Marbre ; plan couleur I, B1 134*) (GR, 152)

Pourtant, nous avons trouvé un cas intéressant. Quand l'auteur peut donner un nouvel appellatif en français exprimant la fonction ou l'importance du lieu, il mettra l'appellatif d'origine entre parenthèses après le terme inventé afin de signaler le référent. Voici des exemples :

- (48) Le premier pavillon (*Phiman Mongkut*) héberge une collection d'objets préhistoriques et des sculptures, monnaies, statues et images du Bouddha du VII^e au XIV^e s. (GR, 207)
- (49) La **bibliothèque auxiliaire** (*Ho Phra Montien Tham*), où les moines et nonnes novices préparaient leurs examens, abrite des écrits bouddhiques. (GV, 126)

Les autres cas de combinaison ont déjà été étudiés plus haut comme l'emploi du caractère gras et italique pour marquer le site principal dans *le Guide du routard* ou l'emploi des parenthèses et des guillemets pour renforcer la traduction ou le surnom dans *le Guide vert* et *Encyclopédies du voyage* et l'emploi du caractère gras entre parenthèses pour signaler le nom complet ou le nom thaï ou anglais après la traduction dans *le Guide vert*.

On ne peut donc pas respecter la règle de l'Imprimerie nationale en mettant tous les mots étrangers en italique (noms propres et noms communs) dans le texte touristique étant donné qu'ils y apparaissent partout. Si l'on les mettait tous en italique, on ne pourrait facilement percevoir ce que l'auteur veut mettre en valeur. Par conséquent, certains doivent être inscrits en caractère normal pour donner des informations de base. D'ailleurs chaque éditeur a sa propre convention typographique. Il n'y a pas de règle typographique spécifique. L'emploi de l'italique et de la grasse est différent de l'un de l'autre. Nous avons pourtant dégagé deux emplois qui pourraient être considérés comme une convention typographique dans les guides touristiques. D'une part, c'est l'usage des parenthèses ou des guillemets pour marquer la traduction ou le surnom comme le propose l'Imprimerie nationale. Tous les auteurs appliquent bien ce procédé et parfois le renforcent par l'usage de deux ponctuations en même temps. D'autre part, les parenthèses servent également à fournir des variantes de l'appellatif comme le nom complet, le nom d'origine ou le nom bien connu en anglais si la traduction, le surnom ou le nom raccourci sont d'abord cités. En outre, il faut aussi noter que l'appellatif toponymique dans les guides touristiques

ne porte pas toujours de majuscule initiale. Prenons les exemples (48) et (49), *le premier pavillon* et *la bibliothèque auxiliaire* sont constitués de noms communs sans majuscule initiale mais ils sont capables d'être l'appellatif toponymique étant donné qu'ils désignent un lieu unique.

1.3.2 Fonction grammaticale des toponymes thaïlandais

Afin de décrire un pays ou un site touristique, le nom de lieu est toujours cité dans les contextes historique, géographique, politique, économique et culturel. Nous pouvons voir qu'il est polyfonctionnel, c'est-à-dire qu'il peut s'employer dans les différentes fonctions grammaticales dans une phrase comme les autres types de noms propres. Selon Sarah LEROY (2004 : 87), le nom propre peut être réparti entre la référence et la prédication dans les différentes fonctions phrastiques : le nom propre sujet, objet, complément, le nom propre apostrophe, le nom propre attribut, le nom propre épithète. Avant d'examiner ces fonctions dans notre corpus, il faut d'abord rappeler l'opposition fonctionnelle entre la référence et la prédication. La référence ou les expressions référentielles désignent des objets particuliers tandis que le prédicat ou les expressions prédicatives assignent une caractéristique au sujet (Riegel *et al.* 2011 : 570). Dans les guides touristiques, nous avons trouvé l'emploi des noms de lieux en fonction de la référence et de la prédication en tant que sujet et objet grammaticaux, complément circonstanciel du lieu et attribut. L'emploi de l'apostrophe et l'emploi de l'épithète n'y sont pas trouvés mais nous avons remarqué que l'emploi de l'apposition est aussi largement emprunté. Examinons les différentes fonctions des appellatifs toponymiques thaïlandais dans les guides touristiques en français.

1.3.2.1 Le toponyme sujet et complément d'objet

Le nom propre est défini comme un désignateur rigide selon Saul KRIPKE (1982). Il désigne le particulier visé sans le décrire et l'associe directement avec la forme phonique ou graphique du nom propre et ce dans tous les mondes possibles. Il peut visiblement fonctionner comme une expression référentielle. Celle-ci est considérée comme un emploi prototypique du nom propre (Jonasson 1994 : 64). Le nom de lieu est souvent utilisé en tant que syntagme nominal, dans ce sens il peut se contenter d'être soit sujet, soit complément

d'objet direct ou indirect.

Dans le cas du sujet, tous les types de lieux sont aptes à être employés dans cette fonction dans l'énoncé pour informer ce dont le locuteur parle. Il est à noter que le verbe qui suit est très souvent le verbe d'état ou le verbe copule comme l'illustrent les exemples suivants :

- (50) La Thaïlande présente, à l'ouest et à l'est de son territoire, deux espaces de plongées privilégiés. (PF, 71)
- (51) Quand Rama V meurt en 1910, la Thaïlande est une nation moderne reconnue par le monde occidental et ses frontières sont plus ou moins définitives.
- (52) Face à la crise financière mondiale qui sévit depuis 2008, la Thaïlande tente de créer un fonds commun de réserves avec les pays d'Asean (Association des nations d'Asie du Sud-Est), l'objectif étant de se préparer à d'éventuelles crises nationales. (GV, 53)

Selon les exemples ci-dessus, malgré le rôle du sujet grammatical, celui-ci ne fonctionne pas toujours comme actant du procès mais comme une circonstance du lieu. Comparons le rôle sémantique du sujet *la Thaïlande* dans les exemples (50) et (52). *La Thaïlande* dans l'exemple (50) désigne une valeur spatiale en attribuant une qualité alors que dans l'exemple (52), ce terme effectue un procès comme s'il était un être humain en tant qu'entité politique¹⁹. *La Thaïlande* dans le (52) indique donc l'agent ou le responsable de l'action.

D'ailleurs, en empruntant la terminologie de John R. SEARLE (2008 : 125), le nom de lieu ne peut pas seulement désigner le référent primaire mais aussi un référent secondaire. Il désigne le référent primaire quand il occupe une des positions argumentatives autour du prédicat tandis que s'il se situe à l'intérieur d'une expression référentielle dont il ne constitue pas le nom tête, il s'agit du référent secondaire (Jonasson 1994 : 66). Voici quelques exemples du référent secondaire des noms de lieux dans notre corpus :

- (53) De façon générale, les Chinois de Thaïlande préservaient leur culture confucéenne, symbolisée par le culte des ancêtres, dont l'autel trône dans toutes les maisons. (GV, 42)
- (54) Il convient de signaler que dans le Nord de la Thaïlande, les femmes n'ont pas le droit d'entrer dans la chapelle, et n'ont accès qu'au *viharn*. (PF, 50)

Dans les exemples plus haut, le terme *Thaïlande* ne fonctionne pas comme le sujet, ni le complément d'objet. Il est employé comme le complément du nom (*de Thaïlande*). Ces

¹⁹ Nous allons étudier les différentes valeurs référentielles des toponymes en empruntant la notion de facette d'Alan CRUSE (1996) dans le chapitre 7, notamment 7.1.

deux termes renvoient toujours au même référent qui s'appelle *la Thaïlande* en termes d'espace géographique. Cette fonction est aussi d'une certaine façon référentielle.

Ensuite, le nom de lieu peut également être employé comme le complément d'objet direct ou indirect. Il représente le lieu ou la chose sur lesquels porte l'action exprimée par le verbe et exercée par le sujet. Cet emploi est moins souvent trouvé dans notre corpus, notamment pour le complément d'objet indirect. Prenons les exemples suivants :

- (55) Avant de quitter la Thaïlande, il faut se présenter au Service de l'immigration (tampon de sortie indispensable) juste à côté de l'embarcadère. (PF, 290)
- (56) Peu après l'accession au trône du roi Ekatat en 1758, le roi birman Alaungpaya attaqua Ayutthaya. (EV, 37)
- (57) Mais, bien que ce type de spécialisation étroite n'ait pas permis à la Thaïlande contrairement à la Corée du Sud ou à Taïwan, d'accroître et de diversifier ses structures industrielles, il ne semble pas pour l'instant être remis en cause. (GV, 53)

Avec la fonction référentielle, le locuteur suppose généralement que l'interlocuteur connaît le lien entre le toponyme et le lieu visé. Au contraire, le locuteur peut faire connaître le toponyme en ajoutant un nom catégorisateur français comme *la province de Krabi* (PF, 503) ou *le parc de Kaeng Krachan* (GV, 178) ou en empruntant la fonction de nomination comme dans les exemples suivants :

- (58) La chute d'eau la plus spectaculaire s'appelle Sai Yok Yai. (PF, 206)
- (59) On apprend ainsi que Phuket s'appela longtemps June Ceylon (un grand centre commercial à Patong, avec reconstitution d'une goélette d'époque, a adopté ce nom), probablement une déformation de *Silang*, l'ancien nom des gitans de la mer, autrefois maîtres incontestés de l'île – voir la carte faite par Simon de La Loubère, navigateur français qui visita le royaume d'Ayutthaya en 1687, quand les Thaïs et Français s'échangèrent des ambassadeurs. (GR, 505)
- (60) Enchanté par la beauté du site, le souverain décida d'y fonder une ville, qu'il nomma Chiang Rai l'« Empreinte de l'éléphant ». (GV, 316)
- (61) Le « temple des millions de bouteilles » est officiellement appelé Pa Maha Chedi Kaeo sur les plans. (GR, 400)

La nomination est définie comme l'acte d'attribuer un nom à un lieu. John LYONS (1978) oppose la nomination didactique à la didactique performative. « La nomination didactique consiste à enseigner à quelqu'un, dans les règles ou sans cérémonie qu'un nom propre particulier est déjà lié à un individu, un objet ou un lieu, par une convention préexistante »

tandis que la nomination performative se présente comme « l'attribution de noms de personne dans des baptêmes ou d'autres cérémonies officielles » (Lyons 1978 : 177-178). Selon cette distinction, les exemples (55) et (59) concernent la nomination didactique alors que les exemples (60) et (61) correspondent plutôt à la nomination performative. Même si *Chiang Rai* et *Pa Maha Chedi Kaeo* ne sont pas des noms de personnes, l'attribution de leurs noms se réalise avec une certaine cérémonie comme l'acte de baptême d'une personne.

En outre, la nomination performative peut concerner aussi « l'attribution d'un surnom » (Lyons 1978 : 178) comme l'illustrent les exemples suivants :

- (62) Au 19^e s., la ville devait faire le ravissement des voyageurs occidentaux, qui la surnommèrent la « Venise de l'Orient ». (GV, 133)
- (63) Il abrite d'abruptes falaises de granit, une grotte et d'impressionnants rapides surnommés les « rapides de la mort ». (EV, 238)

Remarquons que les noms de lieux dans l'acte de nomination sont employés dans une fonction prédicative et non référentielle. Ce sont les prédicats verbaux comme *nommer*, *appeler*, *surnommer*, etc. qui assurent cette fonction de nomination. Il signale la propriété d'un référent du sujet : la propriété de s'appeler *Sai Yok Yai* et *June Ceylon*, la propriété d'être nommé ou appelé *Chiang Rai* et *Pa Maha Chedi Kaeo* ou encore être surnommé *la Venise de l'Orient* et *les rapides de la mort*.

1.3.2.2 Le toponyme complément circonstanciel de lieu

Dans les guides touristiques, le nom de lieu est très souvent employé en tant que complément circonstanciel de lieu pour dire où se fait l'action exprimée par le verbe. Nous pouvons distinguer principalement quatre nuances de cette fonction :

a) **Localisation** : le nom de lieu sert à localiser le lieu où se déroule l'action ou l'état.

- (64) C'est au XVII^e siècle que les premières missions catholiques s'installèrent en Thaïlande. (EV, 173)

b) **Destination** : le nom de lieu exprime le lieu où se rend le sujet.

- (65) On peut emprunter Phahurat Road sur la droite et se rendre au Phahurat Market sur la droite, cœur de Little India. (PF, 100)

c) **Origine** : le nom de lieu présente le lieu d'où vient le sujet.

- (66) La plupart des hébergements (assez chers) se situent sur la rue perpendiculaire venant de Krabi Town. (GR, 552)

d) **Direction** : le nom de lieu indique par où on passe.

- (67) Un gros hic, la circulation inextricable et stressante de Lamai Beach à Mae Nam en passant par Chaweng. (GR, 417)

La plupart des noms de lieu dans cette fonction marquent la situation du procès du verbe alors que les autres nuances sont moins trouvées, surtout quand l'auteur informe le lecteur comment on peut aller à la destination ou se déplacer dans le lieu en question. Pourtant, il nous semble que l'emploi des toponymes dans les exemples ci-dessus n'est pas associé à la valeur référentielle mais il complète l'idée du verbe en indiquant la précision extérieure à l'action concernant le lieu. Autrement dit, c'est plutôt la valeur prédicative qui s'actualise.

1.3.2.3 *Le toponyme attribut*

Dans certains cas, un nom de lieu peut fonctionner comme un adjectif. Il exprime une qualité, une nature ou un état que l'on attribue au sujet par l'intermédiaire du verbe, très souvent le verbe copule tel qu'être, rester, demeurer, etc. Pourtant, nous en avons peu trouvé dans notre corpus. Pour Kerstin JONASSON (1994), le nom propre attribut se distingue par deux rôles différents selon la fonction : un attribut identifiant et un attribut caractérisant. Les toponymes peuvent également jouer ces deux rôles. Observons les exemples ci-dessous :

- (68) Le point de départ de l'excursion en bateau est Pak Meng, un petit port situé à une vingtaine de kilomètres à l'ouest de Kantang. (GV, 430)
- (69) Mais l'endroit le plus couru reste Patpong où surgit chaque soir, sur toute la longueur de la rue, un bazar improvisé, en même temps que la faune interlope dont c'est le terrain de chasse. (EV, 185)

Les termes *Pak Meng* et *Patpong* occupent un attribut identifiant avec la fonction référentielle. Le sujet grammatical et le référent qu'il désigne renvoient au même particulier ; autrement dit, il s'agit d'une égalité référentielle. Par conséquent, l'attribut est remplaçable par le sujet de la phrase :

- (68') Pak Meng est le point de départ de l'excursion en bateau (...).
 (69') Mais Patpong reste l'endroit le plus couru (...)

D'autre part, un attribut peut également valider la fonction prédicative quand il s'agit d'un attribut caractérisant. Sarah LEROY (2004 : 91) remarque que le nom propre attribut caractérisant désigne des référents dotés d'une certaine notoriété, ce qui rappelle fortement l'emploi modifié métaphorique. Il peut alors être le toponyme historique ou le toponyme familial (Jonasson 1994 : 85) comme l'illustre l'exemple suivant :

- (70) « Bangkok est la Venise de l'Orient » : on n'y entend que le bruit des rames, celui des ancres, le chant des matelots ou les cris des rameurs », écrivait l'explorateur Henri Mouhot, au cours d'un de ses voyages, en 1870. (GV, 146)

La Venise de l'Orient apparaît comme une description de *Bangkok* en référence au réseau de canaux et de chenaux. Cet attribut joue alors le rôle descriptif en exprimant une propriété à propos du sujet plutôt qu'en posant une égalité référentielle comme les exemples précédents.

1.3.2.4 Le toponyme apposition

Nous ajoutons enfin la structure appositive du toponyme dans notre observation. Examinons les exemples suivants :

- (71) Le fleuve dessine une frontière entre une mégapole aux ambitions futuristes et l'ancienne capitale du Siam, Thonburi, au charme oriental toujours intact. (GV, 117)
 (72) En 1296, Mengraï établit sa capitale à Chiang Mai, la « Nouvelle Ville », près des berges de la Ping. (GV, 62)

Le nom de lieu en apposition dans ces deux exemples semble exprimer la valeur référentielle. La relation entre le premier syntagme nominal (SN1) et le syntagme nominal

en apposition (SN2) est une relation d'identité parfaite entre deux référents, autrement dit une co-référence (Forsgren 1995 : 104). Prenons l'exemple (71), l'auteur introduit d'abord la qualité du lieu et ensuite précise le lieu en mettant le nom de lieu dans la structure appositive. On peut alors dire « SN1, c'est-à-dire SN2 » ou « SN1 appelé SN2 ». Dans l'exemple (72) le nom de lieu est d'abord mentionné et suivi par la traduction en apposition pour montrer l'étymologie du toponyme en question. SN1 n'est pas appelé SN2 mais « SN1 signifie SN2 » en langue cible. Dans ce sens, nous pourrions dire que la traduction en apposition apparaît comme une unité prédicative. Il nous semble par conséquent que le nom de lieu de l'apposition peut exprimer la valeur référentielle ou la valeur prédicative selon la structure. Or il est un peu étonnant que ni Kerstin JONASSON (1994), ni Sarah LEROY (2004) n'étudient cette fonction dans leur ouvrage. Nous avons trouvé la discussion du nom propre en apposition dans l'ouvrage de Mat FORSGREN (1995) mais il ne conclut pas si ce type de nom propre fonctionne comme une expression référentielle ou prédicative.

Pour conclure, les toponymes ou les appellatifs toponymiques dans les guides touristiques peuvent fonctionner comme un nom commun ou les autres types de nom propre, c'est-à-dire le sujet ou le complément, l'attribut ou l'apposition. Pourtant, nous n'avons pas trouvé la fonction épithétique ou la fonction vocative que Kerstin JONASSON (1994) et Sarah LEROY (2004) signalent dans leur travail. Pour le nom propre épithète, selon Kerstin JONASSON (1994), le particulier est désigné par le nom propre qui n'appartient pas à la catégorie dénotée par le nom commun (1994 : 105) comme le cas de *la stratégie Pasqua*, *la loi Macron*, *le projet Delors*, etc. Le nom commun désigne le référent primaire alors que le nom propre désigne uniquement un référent secondaire. Tous les appellatifs toponymiques dans la structure *le Nc Npr* trouvés dans notre corpus tels que *le mont Suthep* ou *le temple Suttawas* ne sont pas considérés comme des toponymes épithètes parce que les deux noms sont coréférentiels. Quant au toponyme vocatif, Kerstin JONASSON (1994) et Sarah LEROY (2004), montrent que le nom propre est également susceptible d'avoir une fonction vocative ou d'apostrophe comme « Pierre ! Écoute-moi » (Jonasson 1994 : 67). Dans le corpus touristique, nous n'avons pas trouvé de toponyme employé dans cet emploi étant donné que l'on ne peut pas l'employer pour attirer l'attention d'un endroit appelé ou le faire venir. Il s'agit plutôt des noms de personnes ou d'animaux. Pourtant, nous pouvons constater que les toponymes épithétiques ou vocatifs

ne sont pas employés dans le guide touristique à cause de certaines contraintes propres à ce genre textuel. On pourrait peut-être les trouver dans d'autres genres textuels ou dans la communication courante.

1.3.3 Toponymes dans les guides touristiques, notre objet d'étude

Comme il existe de nombreux toponymes dans les touristiques, la présentation de l'intégration typographique et de la fonction grammaticale peut nous aider à déterminer notre sélection et à encadrer notre objet d'étude. D'abord nous n'avons pas sélectionné les toponymes en police spécifique comme l'italique ou la grasse mais aussi ceux en police normale qui sont aptes à désigner un lieu thaïlandais. D'ailleurs, bien que certains ne soient pas initiés par une capitale, ils sont considérés comme un toponyme s'ils renvoient à un lieu unique comme *le marché aux amulettes (Thanon Maharat)* (GV, 136), *le mausolée (Ho Pra Nak)* (GV, 120). Comme ces deux toponymes sont accompagnés d'une localisation (*Thanon Maharat*) ou d'un nom d'origine transcrit (*Ho Phra Nak*), ils peuvent être traités comme un toponyme du fait que leur statut est propre.

D'ailleurs, selon la fonction grammaticale des toponymes que nous avons discutée plus haut, nous avons cueilli les toponymes s'employant comme un sujet, un complément, un attribut et une apposition dans le texte ou dans le titre (et le sous-titre). La traduction et le surnom du toponyme sont également notre objet d'étude s'ils sont employés en tant qu'un des fonctions grammaticales citées plus haut. Par exemple :

- (73) De fait, la légende voulait que ce temple de l'Aube fût le premier édifice de la ville à recevoir la lumière du matin. (GV, 130)
- (74) À l'intérieur du quadrilatère formé par Charoen Krung, Chakkawat, Yaowarat et Boriphat se trouve *Nakhon Kasem*, « le marché aux voleurs », où étaient vendues autrefois les marchandises chapardées. (GR, 150)

Ce temple de l'Aube et *le marché aux voleurs* sont aussi traités dans notre travail parce qu'ils fonctionnent respectivement comme un sujet et une apposition dans la phrase. Les autres toponymes présentés comme adresse dans les listes de restaurants et d'hébergements sont donc exclus dans ce travail.

Nous pouvons enfin présenter la typologie des appellatifs toponymiques recueillis à partir de quatre guides touristiques avec le nombre d'appellatifs par rapport au nombre de référents dans le tableau récapitulatif suivant :

	Référents	Appellatifs
Noms de lieux habités : noms de pays, de provinces, de villes, de villages, etc.	416	836
Noms d'unités géographiques : oronymes, hydronymes, noms de forêts et parcs naturels, etc.	817	1 780
Noms de lieux culturels : noms de marchés, de monuments, de palais, de temples, de jardins et parcs, etc.	697	1 370
Noms de voies de communication	423	731
	2 353	4 717

Tableau 2 : Typologie des toponymes avec leurs nombres de référents et d'appellatifs employés dans le corpus.

Nous pouvons voir qu'un référent peut avoir différents appellatifs à cause des différents procédés de la francisation tels que la romanisation, la traduction littérale ou le surnom. Prenons le cas de *Chiang Mai*, ce référent possède cinq formes différentes de romanisation (*Chiang Mai*, *Chiang Maï*, *Chiang MaI*, *Chieng Mai*, *Xieng Mai*), trois formes composées avec un nom commun (*la région de Chiang Mai*, *la province de Chiang Mai*, *la ville de Chiang Mai*), deux formes de traduction littérale (*Nouvelle Ville*, *Ville Nouvelle*) et un surnom (*la Rose du Nord*). Cela fait donc 11 appellatifs toponymiques pour ce référent.

En présentant la notion du nom propre et sa sous-catégorie du toponyme, nous ne prétendons pas proposer notre propre définition du nom propre. Nous souhaiterions montrer tous les critères possibles de la sélection de notre objet d'études dans les guides touristiques. Nous travaillerons avec tous les appellatifs désignant un lieu thaïlandais paru dans notre corpus, quelle que soit sa fonction grammaticale dans l'énoncé. Comme la

francisation des toponymes thaïlandais peut s'effectuer par divers procédés à différents niveaux tels que graphophonique, morphosyntaxique, sémantique ou traductologique, les appellatifs toponymiques que nous allons traiter peuvent se présenter en français, en anglais ou en thaï romanisé. La lettre initiale peut être une majuscule ou une minuscule ; ils peuvent être introduits avec ou sans déterminant. La traduction et le nouvel appellatif comme le surnom qui peuvent expliciter l'étymologie ou la caractéristique dominante sont possibles s'ils sont aptes à identifier un lieu touristique thaïlandais, localisable dans l'espace et le temps.

1.4 Bilan

Les diverses idées reçues sur le nom propre depuis sa forme et son sens jusqu'à son fonctionnement dans le discours circulant dans les travaux scientifiques restent controversées. Cela pourrait impliquer la complexité et les caractéristiques propres à cette catégorie nominale. Pourtant ces critères définitoires ne semblent pas universels pour toutes les langues. Certains sont spécifiques à certaines langues, notamment en ce qui concerne la forme et la grammaire. Dans ces conditions, les critères du nom propre français ne peuvent pas tous s'appliquer au nom propre thaï. Quand on parle des noms propres dans le texte touristique, la question du traitement du toponyme thaïlandais dans un corpus écrit en français nous permet de nous pencher sur les particularités du toponyme en tant que catégorie du nom propre afin de configurer notre objet d'étude.

Le toponyme étranger dans le guide touristique est une question intéressante surtout dans le cas où la langue/culture source et la langue/culture cible sont tout à fait différentes comme avec le thaï et le français. Afin d'atteindre les objectifs du guide touristique, la contradiction théorique entre le principe d'intraduisibilité du nom propre et la nature pragmatique du guide touristique s'impose. Plusieurs chercheurs s'interrogent sur la question de la traduction des noms propre dans différentes dimensions et dans divers types de textes comme le roman, le récit de voyage ou le reportage. Pourtant chacun a sa propre idéologie et ses propres contraintes, la manière de traiter le toponyme est donc différente. La conservation ou la modification du toponyme ne sont pas une question facile, il faut considérer plusieurs facteurs tels que la question de la notoriété, la communication interculturelle, le caractère pratique et le fonctionnement du texte, la convention de la traduction de chaque type de texte, etc.

Nous avons observé que les toponymes thaïlandais sont bien intégrés dans le texte français comme des mots étrangers lexicalisés dans la typographie normale et également avec une typographie spécifique (l'italique, la grasse, les parenthèses, les guillemets) pour souligner leur importance dans le texte. Au niveau syntaxique, ils peuvent s'employer comme un circonstanciel du lieu et sont aussi aptes à être un sujet grammatical, un complément d'objet, un attribut et une apposition. Quant à la typologie, il existe plusieurs essais de classement des toponymes mais certaines sous-catégories comme les noms ethniques ou les adresses restent controversés. Ces observations et la spécificité du guide touristique nous permettent d'encadrer notre d'objet d'étude dans ce présent travail. Une réflexion sur l'adaptation linguistique des toponymes thaïlandais aux différents niveaux sera mise en lumière.

Afin d'identifier notre corpus, le chapitre suivant va examiner la généralité et la particularité du guide touristique où apparaissent de nombreux toponymes étrangers. Nous allons aussi présenter la démarche méthodologique que nous avons suivie pour constituer le corpus.